



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 169

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ GPSO

1. Désignation d'un nouveau représentant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Énergie et les Réseaux de Communication (SIPPEREC). / **P 4**

2. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration de certains établissements publics locaux d'enseignement. / **P 5**

3. Lancement du projet portant sur la reconquête des berges de Seine. / **P 5**

4. Impasse Bellevue – Acquisition – Transfert d'office et sans indemnité de la voie dans le domaine public communal. / **P 7**

5. 57/59, rue de Bellevue – 56, rue de Bellevue – Déclassement des parcelles du domaine public communal – Cession de parcelles de voirie à la copropriété – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. / **P 7**

6. 9, rue de la Belle Feuille – 16 rue de l'Ouest – Acquisition d'une parcelle de voirie – Classement au domaine public routier – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. / **P 7**

7. ZAC Seguin Rives de Seine – Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'Île Seguin. / **P 8**

8. ZAC Seguin Rives de Seine – Rapport des représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au conseil d'administration de la SAEM Val de Seine Aménagement (Année 2013) – Approbation. / **P 11**

9. ZAC Seguin Rives de Seine - Parc de stationnement du Pont Daydé – Cession à la communauté d'agglomération GPSO – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. / **P 14**

10. ZAC Seguin Rives de Seine – Réalisation de la Passerelle piétonne reliant l'Île Seguin à Sèvres, dite « passerelle Sud ». / **P. 14**

11. Avis sur le projet de décret portant dissolution des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'établissement public foncier d'Île-de-France. / **P 17**

12. Personnel communal – Mesures diverses. / **P 19**

13. Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire et à un agent de la Ville. / **P 20**

14. ZAC Seguin Rives de Seine – Convention ANRU – Avenant intermédiaire – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant correspondant. / **P 20**

15. Composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Local. / **P 21**

16. Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2013. / **P 21**

17. Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2013 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2014. / **P 21**

18. Démocratie de proximité – Désignation des membres des Conseils de Quartier. / **P 22**

19. Délégation des logements locatifs sociaux relevant du contingent préfectoral – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. / **P 23**

20. Séjours de vacances pour les enfants de 4 ans ½ à 17 ans – Approbation du règlement des séjours de vacances. / **P 23**

21. Tarification des activités proposées à la population applicable à compter du 1^{er} janvier, du 1^{er} juin ou du 1^{er} septembre 2015. / **P 24**

22. Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2015. / **P 26**

23. ZAC Seguin Rives de Seine – Réaménagement des emprunts contractés par la SAEM Val de Seine Aménagement – Modification des garanties d'emprunts communales – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. / **P 27**

24. Renouvellement de convention de refacturation conclue entre la Ville et GPSO – Refacturation de charges entre la Communauté d'agglomération GPSO et la Ville pour la mise à disposition de locaux. / **P 29**

25. Mise à la réforme de véhicules municipaux en vue de leur cession ou de leur destruction – Autorisation. / **P 30**

26. Attribution de subventions aux associations et établissements publics, au titre de l'exercice 2015. / **P 30**

27. Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées – Autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes. / **P 33**

28. Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles. / **P 33**

29. Bâtiments communaux – Marchés à bons de commande – Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés correspondants. / **P 34**

30. Protocole d'accord transactionnel – Marché relatif à la réhabilitation d'un ancien pavillon de gardien et études d'insertion paysagère des activités équestres au parc Edmond de Rothschild – Autorisation donnée au Maire pour signer ledit protocole. / **P 34**

31. Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif – Attribution d'aides financières en faveur de jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans. / **P 35**

QUESTIONS ORALES / P 36

Séance du 18 décembre 2014

Le 18 décembre 2014 à 18h40, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 12 décembre 2014.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLARD, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme GODIN qui a donné pouvoir à M. MOUGIN jusqu'à 19h10
M. AMAR qui a donné pouvoir à M. LOUAP jusqu'à 19h05
Mme BOUÉE qui a donné pouvoir à M. SEBBAG jusqu'à 19h15
M. DELAITRE qui a donné pouvoir à M. BAGUET
Mme DEFRANOUX qui a donné pouvoir à Mme BRUNEAU
Mme GENDARME qui a donné pouvoir à M. MORAND jusqu'à 19h15
Mme LORBER qui a donné pouvoir à Mme VETILLART
Mme DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à M. RUMJAUN
M. DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mlle CARDETAS à partir de 21h30
Mme WEILL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
M. COHEN qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL
Mme MOREL qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN

Départ de 19h15 à 20h45 de Mmes BELLARD qui a donné procuration à Mme BOUÉE, Mme de THEZY qui a donné procuration à Mme LAVARDE-BOËDA, Mme de MAISTRE qui a donné procuration à Mme GENDARME.

ABSENTS : M. DUHAMEL, M. COHEN et Mlle CARDETAS qui est arrivée à 21h30.

M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir chers collègues. Nous allons pouvoir commencer notre dernière séance de l'année.

C'est aujourd'hui à trois jours près, le jour anniversaire de l'inauguration de notre Hôtel de Ville, qui a eu lieu le 15 décembre 1934. Je rappelle que c'est en 1925 que le Maire de l'époque André MORIZET a confié à l'architecte Tony GARNIER la construction d'un nouvel hôtel de ville. Il y a ensuite eu de très nombreux échanges entre 1925 à 1929, puisqu'à l'époque, les projets étaient pensés par courriers. D'ailleurs, nos archives municipales, que je félicite et que je remercie pour le travail remarquable réalisé, ont retrouvé 131 plans et courriers entre l'architecte et le Maire de Boulogne-Billancourt.

Puis, le projet a été adopté en séance du Conseil municipal du 22 décembre 1930. La construction a commencé en octobre 1931 pour s'achever en juillet 1934. L'édifice a été construit sous la conduite de l'architecte d'opération Jacques DEBAT-PONSAN. Je vous signale que Jacques DEBAT-PONSAN a réalisé plusieurs équipements à Boulogne-Billancourt, dont l'école du Point-du-Jour, très beau bâtiment des années 30.

La première grande manifestation organisée à l'Hôtel de Ville a eu lieu le 22 juillet 1934, avec la distribution des prix aux élèves des écoles de la Ville, dont certaines photos d'archives sont actuellement accrochées dans les couloirs. Enfin, l'Hôtel de Ville a été inauguré officiellement le 15 décembre 1934, à l'occasion du 25^{ème} congrès de l'Association nationale des maires de France. L'ensemble de ces dates sont gravées dans l'escalier d'honneur.

En 1975, la Ville a obtenu l'inscription du bâtiment à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (façades, toitures et grand hall). Le plafond central des salons d'honneur réalisé par Georges MATHIEU a ensuite été inauguré le 6 décembre 1983. Puis, les plafonds de la salle des mariages et de la salle du Conseil municipal ont été exécutés en 1985. Enfin, en 1988, Olivier DEBRÉ a livré la toile commandée par le Maire de l'époque, pour l'escalier d'honneur.

S'agissant de chiffres, l'Hôtel de Ville s'étend sur un terrain de 20 000 mètres carrés, acquis sur une ancienne sablière. Le bâtiment fait exactement 4 160 mètres carrés. Le grand hall des guichets fait 65 mètres de long, 28 mètres de large et 22 mètres de hauteur. Les salons font quant à eux 50 mètres de long et 10 mètres de haut lorsque les cloisons sont déployées. Le coût total de construction de l'Hôtel de Ville s'élevait à l'époque à 22 612 296,60 francs.

Il s'agit donc d'un très beau bâtiment et nous sommes très fiers de l'avoir. Il vous a d'ailleurs été remis sur table le bulletin municipal officiel qui relate les cérémonies du 15 décembre 1934. De grands sculpteurs tels que Joseph BERNARD,

Pascal BOUREILLE, Jacques GESTALDER ou encore les frères Jan et Joël MARTEL ont également travaillé sur ce bâtiment, tout comme les ateliers Jean PROUVÉ.

De nombreuses cérémonies se sont déroulées dans cet Hôtel de Ville. Je pense par exemple au déjeuner du 11 novembre dernier dans les salons d'honneur, ou encore à l'ouverture exceptionnelle du hall du premier étage pour le bal du 14 juillet. Des habitants ont d'ailleurs écrit pour que cet événement se reproduise l'année prochaine, compte tenu de son succès. Par ailleurs, nous avons récemment organisé une exposition philatélique avec différentes associations.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2014

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Plusieurs événements ont eu lieu depuis notre dernière séance. Il a tout d'abord fallu rassurer le personnel, car il est actuellement beaucoup question de la disparition des communautés d'agglomération. Nous avons donc réuni l'ensemble des agents de GPSO, avec mes collègues Vice-présidents à l'espace Landowski. Nous attendons maintenant la nouvelle rédaction de l'article 12, suite au dépôt d'amendement du Gouvernement cette semaine. D'ailleurs, celui-ci reprend strictement les travaux du Conseil des élus de la métropole du Grand Paris, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous. Nous faisons donc confiance à nos collègues parlementaires en espérant qu'ils ne modifient pas ce document, qui, je le rappelle, fut approuvé à 94 %. Je pense qu'il devrait nous donner des perspectives un peu plus rassurantes que l'article 12 tel qu'il a été voté et tel qu'il s'applique normalement jusqu'à présent.

Pour autant, il reste encore un certain nombre de choses à voir dans cet amendement gouvernemental, qui parle beaucoup de l'urbanisme et des ZAC, qui a priori resteraient territoriales. En revanche, toutes les ZAC municipales de la petite couronne deviendraient des ZAC métropolitaines.

En ce qui concerne la viabilité hivernale, 400 agents sont mobilisés et les stocks de sel sont prêts. S'agissant des illuminations de Noël, nous avons réalisé un effort tout particulier en direction de l'environnement, puisque toutes les lampes sont des LED. Nous avons également remplacé les sapins électriques par de vrais sapins sur les marches de la mairie. Je vous signale au passage que le coût total de ces illuminations s'élève tout de même à 660 000 euros. Par ailleurs, nous poursuivons la collecte des sapins, qui fut un véritable succès l'année dernière puisque nous en avons récupéré 23 500 (contre 17 700 l'année précédente). Il y aura au total 37 points de ramassage.

Je précise en outre que nous avons procédé hier, lors du Conseil communautaire de GPSO, à la réadaptation des tarifs et des droits de stationnement, avec la redevance afférente au stationnement payant par horodateur. Les tarifs pour les parkings en ouvrage ont également été évoqués. Nous nous sommes aussi calés sur la nouvelle réglementation, avec un paiement dès le premier quart d'heure.

Nous avons également acté la garantie d'emprunt de la SA HLM Osica pour la construction de onze logements locatifs rue de Billancourt. S'agissant de la copropriété située au 94 rue d'Aguesseau, nous avons enfin voté le protocole. Nous allons donc pouvoir réaliser cette fameuse sente dans le prolongement de la rue de Châteaudun que nous attendions depuis 20 ans. Nous célébrerons d'ailleurs son inauguration dès qu'elle sera terminée. Enfin, nous vous communiquerons le complément de ce qui a été voté hier à GPSO. Y a-t-il des questions sur ce point d'actualité communautaire ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de la communication sur l'actualité de GPSO.

1. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉNERGIE ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, Maire, rapporteur

Nous avons jusqu'à présent Monsieur Jean-Claude MARQUEZ comme représentant titulaire et Madame Anne-Charlotte LORBER comme suppléante. Monsieur MARQUEZ a demandé à se démettre de cette fonction pour des raisons personnelles, je vous propose de le remplacer par Madame LORBER et de désigner Monsieur MARGUERAT comme suppléant. Désirez-vous un vote à bulletin secret ? (Non)

Je mets donc ces deux candidatures aux voix.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : Mme Anne-Charlotte LORBER
44 voix élue

Pour le membre suppléant : M. Nicolas MARGUERAT
44 voix élu

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, Maire, rapporteur

Ces EPLE sont les collèges et lycées publics de Boulogne-Billancourt. Le décret récemment paru impose aux communes de maintenir un représentant dans chaque établissement et aux communautés d'agglomération de désigner des représentants. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait hier pour l'ensemble des collèges et des lycées de GPSO. De son côté, le Conseil général a nommé lui-même ses propres représentants.

Les établissements publics du second degré de Boulogne-Billancourt sont :

- le collège Paul Landowski, sis 94, rue Escudier,
- le collège Jacqueline Auriol, sis 64, avenue Edouard Vaillant,
- le collège Bartholdi, sis 28, rue de l'Ancienne Mairie,
- le collège Jean Renoir, sis 29, rue Yves Kermen,
- le lycée Jacques Prévert, sis 163, rue de Billancourt,
- le lycée Etienne-Jules Marey, sis 154, rue de Silly.

Je vous propose donc de procéder à la désignation des représentants pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées précités, pour la fin de cette année scolaire et les suivantes. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Non). Je mets la proposition qui vient de vous être distribuée aux voix.

Ont obtenu pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration :

- du collègue Bartholdi

Pour le membre titulaire : M. Pascal LOUAP 44 voix élu

Pour le membre suppléant : M. Claude Rocher 44 voix élu

- du lycée J. Prévert

Pour le membre titulaire : M. Pascal LOUAP 44 voix élu

Pour le membre suppléant : M. Claude Rocher 44 voix élu

- du lycée E-J. Marey

Pour le membre titulaire :

Mme Anne-Charlotte LORBER 44 voix élue

Pour le membre suppléant : Mme Agathe RINAUDO

44 voix élue

- du collège J. Renoir

Pour le membre titulaire :

Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER 44 voix élue

Pour le membre suppléant : Mme Sana DRIDI-BLANGER
44 voix élu

- du collège J. Auriol

Pour le membre titulaire :

Mme Sylvie ROUGNON 44 voix élue

Pour le membre suppléant : M. Xavier DENIS 44 voix élu

- du collège P. Landowski

Pour le membre titulaire :

Mme Claire de THEZY 44 voix élue

Pour le membre suppléant : M. Nicolas MARGUERAT 44 voix élu

3. LANCEMENT DU PROJET PORTANT SUR LA RECONQUÊTE DES BERGES DE SEINE

M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, Maire, rapporteur

Comme vous le savez, Boulogne-Billancourt possède un lien privilégié avec la Seine. Le blason de la Ville porte d'ailleurs la célèbre caravelle, qui figure également sur celui de la ville de Paris. Au fil des années, nous avons quelque peu tourné le dos à notre fleuve, compte tenu entre autres de l'évolution de l'industrie. Je vous rappelle qu'à l'époque Renault évacuait les voitures sur des barges qui allaient de l'île Seguin à la gare de l'île de Monsieur. Elles partaient ensuite par train ou poursuivaient leur parcours jusqu'à Flins.

La Ville possède une véritable histoire avec la Seine. Elle compte quatre ports, gérés par Port Autonome de Paris : Port des Studios, Port Legrand, Port de Boulogne-Pont de Saint Cloud et Port de Boulogne-Dayd ainsi qu'une base nautique, sur l'île de Monsieur. Par ailleurs, un projet d'aménagement sur les berges devant Le Trapèze, est lancé avec le Conseil général. De la même façon, il est envisagé la restauration de chemins de halage entre le pont de Saint-Cloud et le Port Legrand.

Une mission « reconquête des berges et du fleuve », confiée à Bertrand-Pierre GALEY, en tant qu'élu et à Jean-Marie REYNAUD, en tant que directeur général des services, va être mise en place. De nombreux contacts ont déjà été pris avec Port de Paris et Voies navigables de France afin qu'une large réflexion soit lancée avec l'ensemble des riverains, les différentes associations, ainsi que tous les acteurs du fleuve, et créer à la fois un comité de pilotage et un comité de partenaires.

Les 8 kilomètres de berges de Boulogne-Billancourt sont gérés par Ports de Paris, Voies navigables de France s'occupant pour sa part des berges côté Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Meudon. Nous devons travailler ensemble, comme nous l'avons déjà

fait pour la mise en place du corridor écologique et la trame verte et bleue. Bertrand-Pierre GALEY a récemment rencontré Ports de Paris, qui en tant que propriétaire des berges souhaite être pilote-acteur du projet. Nous pourrions ainsi co-animer ce comité de pilotage, qui resterait toutefois sous la présidence de Boulogne-Billancourt. Quoi qu'il en soit, nous tenons un véritable projet. Je souhaite que les Boulonnais se réapproprient le fleuve. Le groupe de pilotage pourrait ainsi se réunir au cours du premier trimestre 2015, afin de lancer ensuite une grande consultation auprès de tous les acteurs du fleuve. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* demande s'il sera tenu compte du schéma directeur élaboré en 2006 par le Conseil général. Il sollicite également des précisions sur la composition du comité de pilotage. Il a été répondu que le schéma directeur du Conseil général sera bien évidemment pris en compte (pour preuve, la passerelle reliant Sèvres en fait partie) et que le comité de pilotage sera composé de tous les acteurs impactés par ce projet, tels que la Ville, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, Voies navigables de France, le Port autonome de Paris, la SAEM, ainsi que GPSO. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* a également évoqué la composition des comités de pilotage et de parrainage. Il a été répondu que la composition du comité de pilotage prévue par la délibération était exhaustive. Le groupe *La ville citoyenne* a aussi précisé que Voies navigables de France n'avait pas pour objet de s'occuper de la gestion de la berge et que cette mission était assurée par le Port autonome de Paris. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Bonsoir. Notre groupe *La ville citoyenne* vous encourage vivement dans la voie de reconquête des berges de la Seine. J'en profite pour rappeler que notre programme pour les élections municipales de mars 2014 proposait justement la réhabilitation des berges de la Seine, avec l'aménagement d'une promenade et d'équipements de loisirs accessibles à tous. Nous le préconisons d'ailleurs depuis longtemps, puisque nous partageons votre point de vue, à savoir que les berges de la Seine constituent pour notre Ville un espace aujourd'hui délaissé par la population, qui gagnera demain à être de nouveau un espace de vie.

Nous souhaiterions par ailleurs vous faire part de deux observations principales que nous inspire cette délibération. La première concerne le fond. En effet, si le lien entre ce projet de reconquête des berges de la Seine et les opérations d'aménagements Ile Seguin et Trapèze paraît être une évidence, en revanche, tout cela n'a pas été pensé dès le départ de manière cohérente et harmonieuse. Aussi, comme nous estimons que cette première occasion a été manquée, nous nous réjouissons que vous vous saisissiez de ce projet aujourd'hui et que vous envisagiez une cohérence entre ces différentes opérations.

S'agissant de la méthode, nous constatons que ce projet structurant, qui réunit des enjeux très variés (voiries, transports, environnement, équipement culturels et de loisirs) a besoin d'avoir un comité de pilotage très élargi (Etat, Port Autonome de Paris), ainsi qu'un grand nombre de collectivités territoriales (GPSO, Conseil régional, Conseil général). En outre, nous estimons que le retard pris tout au long de ces années traduit aussi la difficulté de ce type de coordination, en l'absence d'institutions dédiées. Aussi, afin d'avoir une réponse véritablement équilibrée et intégrée à une échelle de bassin de vie, nous pensons que ce projet pourrait être porté de manière plus pertinente par une organisation de type métropole du Grand Paris. Il est en effet très important d'avoir une vision qui dépasse le cadre de notre ville, puisque les impacts d'un tel projet auront forcément des répercussions sur les villes voisines et plus généralement sur les Hauts-de-Seine et les Franciliens.

Aussi, comme vous l'aurez compris, notre groupe votera pour cette délibération. Nous formulons donc tous nos vœux pour que cette reconquête des berges de la Seine se concrétise le plus vite possible.

M. BAGUET : Comme vous venez de le dire, il y a beaucoup d'acteurs et les choses ne sont pas gagnées. C'est notamment pour cette raison que nous devons prendre la main. Toutefois, nous devons d'abord commencer par faire un état des lieux à l'échelle boulonnaise avant de nous transporter d'ores et déjà dans la métropole. Nous verrons ensuite, sachant qu'il est déjà très difficile de réunir tous les acteurs en même temps pour se parler.

Par ailleurs, j'ai oublié d'évoquer l'utilisation du fleuve. Je pense par exemple à la desserte de l'île Seguin en bateau, aux activités de la base nautique, ou encore aux différentes compétitions (voile, aviron, canoë-kayak). Il s'agit donc d'impulser une réflexion commune. C'est d'ailleurs le but de ce schéma. Par conséquent, nous essayons d'avoir quelque chose de cohérent pour faire bouger ce dossier. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. IMPASSE BELLEVUE - ACQUISITION - TRANSFERT D'OFFICE ET SANS INDEMNITÉ DE LA VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, nous avons engagé cette procédure en juillet dernier à la demande des riverains et un commissaire enquêteur avait été désigné. Celui-ci a remis son rapport sans observations et a validé le principe d'intérêt général de l'opération. Il vous est donc demandé aujourd'hui d'approuver et de mettre un terme à cette procédure, qui nous permettra d'intégrer cette nouvelle voie dans notre espace public. Il faut noter que nous assurerons, en contrepartie, l'entretien et l'éclairage. A contrario, nous aurons désormais une voie largement éclairée, sécurisée et entretenue de façon beaucoup plus correcte qu'elle ne l'était auparavant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas).

Je viens de me faire communiquer l'état des voiries privées sur Boulogne-Billancourt. Il en reste 44 hors les ensembles Pouillon, Nord et Sud, Pont de Sèvres, Marcellin-Berthelot, Bellefeuille, ZAC du parc, ZAC du square de l'Avre et des Moulineaux, sans oublier les passages. Nous avons donc encore une soixantaine d'impasses privées sur l'ensemble de la commune. Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous transmettrons cette unanimité aux résidents qui seront ravis.

5. 57/59, RUE DE BELLEVUE - 56, RUE DE BELLEVUE - DÉCLASSEMENT DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CESSION DE PARCELLES DE VOIRIE À LA COPROPRIÉTÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, deux copropriétés situées rue de Bellevue, le 57/59 d'une part et le 56 d'autre part, ont souhaité que nous déclassions des parcelles du domaine public, pour les

leur céder. En réalité, ces parcelles sont d'ores et déjà occupées par ces copropriétés. Cependant, elles souhaitent les aménager plus correctement car leurs immeubles sont en retrait. Ces copropriétés réclament donc un aménagement, une mise en sécurité, une protection et un entretien qui correspondent davantage à leurs désirs. Il n'y a pas de raison de s'opposer à ces demandes, d'autant plus que les cessions sont faites à l'euro symbolique.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous disais récemment que les Domaines avaient évalué l'une des parcelles en question à 40 000 euros et qu'ainsi nous faisons un beau cadeau à la copropriété. Néanmoins, je vous dois l'honnêteté de vous préciser qu'en 1996, le groupe Bouygues avait rétrocédé la parcelle à la Ville pour un euro lorsqu'il a construit. Par conséquent, nous allons la rétrocéder au prix auquel elle nous a été rétrocédée. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. 9, RUE DE LA BELLEFEUILLE - 16, RUE DE L'OUEST - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE VOIRIE - CLASSEMENT AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

En réalité, la rue de la Bellefeuille passe déjà sur une parcelle privée. Il s'agit donc de nous mettre en conformité avec la réalité des faits, là aussi à l'euro symbolique (hormis quelques frais de notaires). Il vous est donc proposé d'approuver cette opération de remise en conformité et d'autoriser le maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE L'ÎLE SEGUIN

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Suite aux élections municipales de 2008, une réflexion a été entreprise sur le devenir de l'Île Seguin, dont nous voulions faire un pôle d'attraction culturelle, non seulement au niveau communautaire et départemental, mais également régional, voire national et même international, puisque nous étions cités parmi les quatre grandes opérations culturelles à venir dans le monde. Nous avons ensuite proposé en 2011 de voter une révision simplifiée de l'Île Seguin qui prenait en compte cette nouvelle destinée de l'île.

Cette révision simplifiée a été attaquée en justice et, comme vous le savez, le tribunal administratif a validé les recours formés contre elle. Or, comme il fallait que les choses avancent et qu'il n'était pas question de laisser cette île en friche pendant des années encore, nous avons réfléchi à une nouvelle évolution de notre projet. En décembre 2012, les Boulonnais se sont prononcés à une large majorité, avec une très forte participation. Ils ont ainsi validé un plan d'occupation modéré avec une tour et une certaine densité de l'île au mètre carré. Aussi, comme nous nous y étions engagés, nous avons décidé de traduire ce choix dans des documents juridiques d'urbanisme. Cela nous a alors amenés à vous proposer une deuxième modification du règlement d'urbanisme de l'Île Seguin (avec une déclaration de projet qui emportait la mise en compatibilité du PLU) en juillet 2013. Cette dernière a donc été votée dans le respect du choix des Boulonnais émis lors de la votation de décembre 2012.

Malheureusement, certains n'ont pas considéré que ce choix démocratique emportait validation de notre projet et ont de nouveau saisi le tribunal. Or, le tribunal administratif, à jurisprudence constante, nous fait craindre que, de toute façon, cette mise en compatibilité ne soit invalidée, alors même qu'il y a unanimité sur l'aménagement de la pointe aval et de la pointe amont. Concrètement, il s'agit du R4 de la société Natural Lecoultré, sur lequel aujourd'hui les derniers recours ont été levés. De fait, les permis de construire, qui ont d'ores et déjà été délivrés sur le R4 sont dorénavant validés et définitifs. Ils peuvent par conséquent être mis en œuvre.

Cela étant, la pointe amont de l'île est en réalité composée de trois parcelles (S 16, S 17 et S 18). Aussi, comme la société Natural Lecoultré envisage d'aménager une, voire d'autres parcelles de cette pointe amont et de façon à ce que le projet architectural soit cohérent et que les travaux puissent démarrer sur l'ensemble de cette zone, il est apparu nécessaire de faire évoluer de façon définitive le document d'urbanisme uniquement sur la pointe amont, afin de permettre cette cohésion dans les choix architecturaux et programmatiques de l'ensemble de cette pointe.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui d'approuver le lancement de cette déclaration de projet, à la fois pour permettre le démarrage de l'opération et faire en sorte que les travaux puissent enfin s'engager, après dépôt des permis de construire complémentaires. Je souligne par ailleurs que, recours après recours, nous finissons par accumuler un retard, qui à un moment donné devra se payer. En effet, le temps c'est de l'argent, notamment en ce qui concerne l'Île Seguin. Il faudra par conséquent que nos adversaires et les personnes qui s'opposent à toute évolution de l'Île Seguin prennent la mesure et la responsabilité de leurs actes.

Aujourd'hui, nous n'avons qu'un seul vœu : celui que le R4 puisse sortir, parallèlement au développement de la CIMU qui doit être livrée dans le courant du deuxième semestre 2016. De fait, indépendamment de ce qui pourra se passer sur la partie centrale de l'île – sur laquelle il nous reste encore des choses à faire –, il est indispensable que la pointe amont avance au même rythme que la pointe aval. Nous avons donc là un signal fort, validé à la fois par les Boulonnais, la communauté artistique, nos partenaires du Département et par GPSO. Autrement dit, nous sommes en bonne voie pour réaliser enfin l'ensemble culturel dont nous avons l'ambition, et qui, une fois de plus, est partagée par tout le monde.

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui cette déclaration de projet sur la pointe amont. Elle permettra à la fois le démarrage des travaux du R4 et l'imbrication avec l'ensemble des autres projets du R4. Nous aurons ainsi une véritable cohérence et une véritable cohésion dans le développement urbain de cette pointe amont, et dans le respect du plan masse commandé et validé par Jean NOUVEL. Voilà donc l'esprit de cette délibération sur laquelle je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* trouve le projet imprécis et souhaite davantage de précisions sur le programme qui serait réalisé sur cette pointe amont. Le groupe *La ville citoyenne* souhaite quant

Séance du 18 décembre 2014

à lui savoir pourquoi, au regard de ce programme imprécis, il est impératif de modifier ce PLU. Il a été expliqué que le PLU de 2004 ne peut être compatible avec le projet, dans la mesure où il définit un plan masse très strict et que les volumes prévus sont d'ores et déjà incompatibles avec le permis de construire accordé sur le R4. Aussi, dans le prolongement des déclarations de projet de 2011 et de 2013, il apparaît nécessaire d'adapter le PLU de 2004 pour réaliser ce projet R4 dans son ensemble avec la nouvelle phase.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur LAURENCIN, puis Monsieur GABORIT.

M. LAURENCIN : Nous sommes tous d'accord sur la finalité. Cependant, la rédaction de la délibération nous pose problème, car elle manque de précision. En effet, sans accuser le trait, nous sommes dans le flou. Concrètement, on nous demande notre avis sur les trois lots S 16, S 17 et S 18, sachant que le R4 serait situé sur le S 17. Par ailleurs, l'annexe hôtelière est située sur le S 18. Or, ce qui est ajouté aujourd'hui ne faisait pas partie du projet R4 initial et ne détaille pas ce qui sera fait dans le lot S 16. Il y a d'ailleurs une phrase remarquable que je m'amuse à répéter : « Ce programme complémentaire est indispensable, mais on ne peut pas en arrêter la destination aujourd'hui ». J'estime par conséquent que le contenu de ce lot mériterait d'être précisé, car nous nous engageons dans une procédure qui demande des formalités très précises. Nous sommes dans le flou le plus complet. En outre, nous aimerions aussi que les masses globales en SHON et en gabarit sur les lots S 18 et S 19 soient explicitées.

Par ailleurs, le lot S 16 pose d'autres questions, car, d'après le plan, le cirque numérique devait être installé à cet endroit. Là aussi, nous n'avons pas d'informations sur l'évolution du projet.

De fait, compte tenu de ce manque d'informations, nous nous voyons mal donner un accord sur des choses imprécises. Nous aurons donc tendance à nous abstenir.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Cette délibération est présentée de manière un peu curieuse. Je rappelle en outre qu'il n'existe plus de révision simplifiée des PLU et que, depuis le 1^{er} janvier 2013, les déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU, sont désormais de mise. De fait, l'essentiel est bien le projet et la mise en compatibilité n'est que la conséquence.

Or, la description du projet tient aujourd'hui en deux lignes, qui d'ailleurs ne disent pas grand-chose : « Activité d'enseignement en partenariat avec des universités étrangères ». J'espère qu'il ne s'agit pas du retour de l'université américaine de Paris, dont j'avais dit à l'époque qu'il n'était pas très sérieux de l'accueillir,

d'autant plus elle n'avait pas le moindre centime. Quant à la New-York University, que nous avons également démarchée, elle court encore en se disant qu'il n'est pas très sérieux de vouloir installer un campus sur l'île Seguin sans savoir véritablement de quoi il résulte. Je suis donc intéressé par des activités d'enseignement en partenariat avec une université étrangère, cependant, nous ne savons pas laquelle ni pour quoi faire.

La délibération précise ensuite : « Un hébergement hôtelier intégrant bars et restaurants ». Je trouve cela très bien, toutefois de quoi s'agit-il ? D'un hôtel de luxe, d'une résidence pour chercheurs ? Bref, de quoi s'agit-il exactement, car nous n'en savons rien ? On explique ensuite que tout ceci repose sur une thématique culturelle avec le développement de trois programmes. De quels programmes s'agit-il ? Est-ce le R4 proprement dit plus un hôtel et un équipement ? Cela n'est pas clair. Autrement dit, il est très gênant d'avoir une déclaration de projet où le projet n'est pas décrit. Cela pose quand même un sérieux problème.

D'autre part, pourquoi faire cette déclaration de projet ? J'ai bien lu : « Afin de sécuriser les investisseurs de ces programmes, il est proposé de mettre en œuvre une procédure ». Si tel est le cas, j'approuve la démarche. Cependant, j'aimerais que cela soit dit très nettement. Il existe d'ailleurs une jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Versailles – que vous connaissez puisque vous l'utilisez. Celle-ci stipule qu'une commune peut parfaitement anticiper sur l'annulation de son document d'urbanisme, en faisant derrière ce qui relève de l'intérêt général de la commune. De fait, s'il existe une menace sérieuse sur la mise en compatibilité du PLU de 2013, autant dire que cette décision vise à pallier une éventuelle nullité. Si vous le dites, cela ne me gêne pas, puisqu'en définitive, je suis favorable au projet R4 et je l'ai toujours dit. Il s'agit donc simplement de sécuriser les gens en disant qu'une annulation n'est pas gênante puisqu'il existe une nouvelle mise en compatibilité. Certes, cela est concevable, mais encore faut-il le dire clairement pour savoir très clairement où nous allons.

D'autre part, et je le dis d'autant plus tranquillement, car vous savez très bien que je ne suis l'auteur d'aucun recours, ni l'avocat d'aucun des requérants, vous êtes toujours en train de parler des vilaines associations, alors qu'il existe d'autres requérants dans cette affaire. Or, personne ne les contrôle. Il y avait d'ailleurs cinq requérants qui demandaient l'annulation du PLU de 2011 et ils ont tous gagné.

Par ailleurs, il faut être franc. Lorsqu'on prend une décharge d'électricité parce qu'on a mis les doigts dans la prise, ce n'est ni la faute de la prise, ni la faute du fournisseur d'électricité. C'est la faute de la personne maladroite qui a mis ses doigts dans la prise. Par conséquent, si vous avez commis des erreurs juridiques – et vous en avez commises – il faut le dire. Je vous

rappelle que la révision simplifiée de 2011 a été annulée pour cinq griefs. J'ai d'ailleurs lu avec amusement la plume de mon ami Gauthier MOUGIN que cinq griefs, ce n'était pas beaucoup. Or, en tant que professionnel de ce genre de recours, je n'en n'ai jamais vu autant. En quasiment cinquante ans d'exercice, je n'ai jamais vu une annulation pour plus de deux griefs. Là, il y en a cinq ! C'est donc que quelque chose ne va pas. Il faut parfois reconnaître que l'on peut commettre des erreurs. *Errare humanum est, perseverare diabolicum.*

En résumé, le PLU 2011 est annulé et si le PLU 2013 est très menacé, dites-le simplement ! Dans ce cas, nous comprendrons que cette révision, emportant mise en compatibilité du PLU, conforte la partie culturelle du projet et je n'aurai alors aucun souci pour la voter. Nous retomberions en effet dans la bonne marche juridique, avec un risque d'annulation que nous pallions par une nouvelle procédure qui permet de réaliser ce projet.

Enfin dernière chose, il faut également faire attention à ce que l'on dit. Je souhaiterais que l'on dise bien que cette nouvelle déclaration de projet n'est pas faite uniquement pour le R4 et les deux autres projets, car il n'y a plus de recours sur le R4. En effet, si nous comprenons par malheur que le R4 figure dans cette nouvelle procédure, il suffira à un requérant d'attaquer pour qu'il soit de nouveau menacé. Par conséquent, si nous voulons que le R4 ne soit plus menacé, ne le mettons pas dans ce projet. Disons simplement qu'il s'agit de compléments sur la pointe amont, servant à pallier une éventuelle annulation du PLU. Dans ce cas, tout serait compréhensible. A l'inverse, le contenu est vague et confus et il nous amène plutôt à nous abstenir. En revanche, si vous nous donnez les garanties nécessaires, nous voterons pour.

M. BAGUET : Merci. Madame SHAN.

MME SHAN : J'avais demandé en commission que me soient communiqués les documents graphiques des PLU 2004 et 2013 car il y a une double nomenclature. Les parcelles S 16, S 17 et S 18 correspondent-elles à la parcelle BC10 ou s'agit-il d'une partie de la BC10 ? Bref, j'avais demandé communication de ces cartes, afin d'avoir la correspondance entre toutes ces parcelles. Merci.

M. BAGUET : Le BC10 était en quelque sorte la monnaie d'échange négociée par l'ancien Maire avec Renault, suite à l'inflation du prix du terrain Pinault dont les 2,35 hectares étaient passés subitement de 2,5 millions d'euros à 15 millions d'euros (6 millions payés cash et 9 millions payés au mètre carré). Dans les faits, nous avons payé un peu plus, car nous avons acheté le BC10, qui était situé en plein milieu du S 17. Cela a d'ailleurs coûté très cher à la Ville et au contribuable bouloonnais. Nous l'avons ensuite revendu à R4 dans le S 17. Je rappelle à ce titre que R4 était un projet beaucoup plus

ambitieux à l'origine. La société Natural Lecoultré souhaitait en effet donner une dimension universitaire et hôtelière à ce centre d'art contemporain. Toutefois, cela n'a pas été possible sur le S 17, car la constructibilité ne le permettait pas. Une promesse d'achat sur le S 18, terrain situé à la pointe extrême de l'île a donc été signée. Or le permis de construire du R4 a été validé après le retrait des recours, sachant qu'à l'époque, il n'était pas conforme au PLU. Pour autant, la deuxième tranche de l'extension du R4 se fera bien. Néanmoins, nous ne pouvions pas construire le R4 et attendre la fin des procédures pour se lancer dans la construction du S 18, qui sera complètement imbriqué dans le S 17. Aussi, afin de sécuriser l'investisseur suisse, qui tient énormément à son projet global, nous déposons une déclaration de projet pour sécuriser la construction du S 17 et du S 18 en même temps. Il y aura donc un permis de construire complémentaire sur le S 18, qui viendra s'ajouter au S 17. Au final, tout cela est cohérent et permet à l'investisseur d'y voir plus clair.

En outre, il faut aussi distinguer les procédures sur la pointe amont du centre de l'île sur lequel il existe toujours un contentieux. D'ailleurs, je ne désespère pas de convaincre les requérants. C'est une question d'équilibre entre les rapports financiers et la constructibilité. En effet, certains ne veulent pas de la tour, alors que d'autres la souhaitent avec moins de mètres carrés. Bref, tout cela va se négocier tranquillement, car nous attendions que les procédures avancent en la matière. Nous allons donc en parler avec tous les requérants et nous espérons en convaincre un certain nombre pour faire avancer ce dossier.

S'agissant du terrain S 16, il était prévu pour Madonna Bouglione, avec qui nous avons signé un protocole qui se prolonge d'année en année. Cette dernière s'est installée à Puteaux car nous avons besoin de la pointe amont pour la construction de la cité musicale. Il s'agissait en effet de permettre la circulation des engins de chantier et nous ne pouvions pas conserver le cirque du Soleil ni Madonna Bouglione sur la partie centrale de l'île.

Tout cela s'organise, mais il est nécessaire de sécuriser l'ensemble des investisseurs. Je vous rappelle également le projet du cube. Personnellement, je souhaite avant tout que les deux pointes sortent le plus tôt possible, car elles disposent en grande partie de projets culturels. Nous verrons ensuite ce qu'il en est pour la partie centrale sur laquelle la construction de la résidence pour artistes est toujours prévue avec la Caisse de dépôts, tout comme les protocoles avec les cinémas. Certes, il n'y aura pas de problèmes avec la Caisse des dépôts, toutefois, les représentants de Pathé et les investisseurs privés ont aussi besoin d'être rassurés. En effet, comme l'a dit Monsieur MOUGIN, le PLU 2011 a été retoqué et celui de 2013 est fragilisé, même s'il reste conforme à la votation.

Par conséquent, nous devons avancer, car si nous ne sortons pas rapidement de terre les deux pointes, nous ne parviendrons pas à convaincre les autres investisseurs sur la partie centrale. Avançons étape par étape. Sécurisons la pointe amont, sachant que le chantier sur la pointe aval est déjà très avancé. J'ai même compté neuf grues pour la construction de la cité musicale, dont l'inauguration est prévue au deuxième semestre 2016. En définitive, il serait bon que les deux parties sortent de terre en même temps. C'est d'ailleurs l'objet de la déclaration de projet que Monsieur MOUGIN vient de vous présenter. Nous avons besoin de donner des gages pour montrer aux investisseurs que nous sommes déterminés à poursuivre ces grands projets sur l'île.

De plus, il faut aussi tenir compte des aspects financiers. Car si un acompte nous a été versé par l'investisseur suisse au moment de la promesse d'achat sur le S 18, nous toucherons également de l'argent dès que le permis aura été purgé de tout recours et qu'une déclaration de projet permettra de le valider facilement. Néanmoins, plus on retarde la construction du reste de l'île, plus cela nous coûte. Par conséquent, vendre les terrains de la pointe amont le plus tôt possible permettrait de sécuriser l'ensemble du projet sur le plan financier. Voilà pourquoi nous avons choisi de vous présenter cette déclaration de projet aujourd'hui, sachant qu'elle n'a rien à voir avec le reste de la partie centrale, pour laquelle je le répète il y a toujours des recours en cours. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'avais indiqué de manière assez claire que nous avons besoin de savoir quelle était la motivation réelle de cette procédure. Or, vous l'avez dit de façon très simple et nous sommes d'accord sur ce point. En effet, s'il s'agit de régler l'amont de l'île et de faire en sorte qu'elle soit en dehors des risques contentieux, il faut le faire. Par conséquent, à partir du moment où cela est dit très nettement et que cette affaire n'est pas liée au R4 proprement dit – qui dispose d'un permis purgé de tout recours –, le groupe *La ville citoyenne* votera cette délibération.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 3 (Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

8. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEM VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2013) - APPROBATION

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Conformément à la loi, cette délibération revient chaque année. Vous avez tous suivi ce qu'il s'est passé sur la ZAC Seguin Rives de Seine, et les événements qui ont émaillé l'année 2013. Je citerai tout d'abord le rapport de la Chambre régionale des comptes qui s'est montré très positif sur la gestion de la SAEM pour la période 2007-2011. Nous venons également de parler de l'évolution de l'île Seguin à l'instant, avec la signature des actes de vente, la CIMU, le R4, les permis de construire déposés en 2013 et signés en 2014, ainsi que le lancement des travaux en 2014. Je rappelle aussi que nous avons reçu le trophée national du label éco-quartier, remis par la Ministre du Développement durable, Madame DUFLOT. En outre, la livraison des chantiers se poursuit, puisqu'à l'exception d'un immeuble, le Trapèze ouest est totalement livré. De plus, notre ZAC est éminemment attractive grâce à l'installation de sièges sociaux de grandes marques très prestigieuses dans les immeubles de bureaux (le PSG et National Cloud, belN Sports, Carrefour Management, Michelin, l'Équipe ou Sodexo, BBDO et Carrefour Property). Je signale à ce titre que nous affichons un taux d'occupation des bureaux record pour l'Île-de-France puisqu'il s'élève à 94 % dans la ZAC. Je tiens à le préciser car il s'agit d'un taux record, sachant que des entreprises font part tous les jours de leur intérêt pour les 6 % restants. Bref, nous sommes dans les pourcentages résiduels nécessaires à l'évolution et au roulement des bureaux. C'est donc un véritable succès.

Je pourrais également vous parler de la réhabilitation des tours de General Electric, dont les chantiers avancent très vite. Comme vous avez pu le constater, le projet sera très réussi en termes d'architecture. Nous aurons donc à terme une entrée de ville beaucoup plus remarquable qu'elle ne l'était jusqu'à présent.

Notons enfin que le réaménagement du Pont de Sèvres se déroule correctement. Voilà donc ce que nous pouvions dire sur les événements de l'année 2013.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Abstention du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt et La ville citoyenne*. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe *La ville citoyenne* regrette qu'aucun membre de l'opposition ne siège au Conseil d'administration de la SAEM. Il fait état du précédent de la SA2B qui avait été mise en liquidation. Il évoque un retard des informations données dans le rapport des mandataires par rapport au CRACL et des dettes de 106 millions d'euros au lieu de 150 millions d'euros, en raison d'un emprunt devant être tiré. Il fait état de l'irréalisme total de ce document quant aux dates de mise en service de la CIMU et du R4. Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* reprend ces observations. Il leur est répondu que le rapport fait état des informations à la date du 31 décembre 2013 et non des évolutions intervenues postérieurement. Avis favorable, les groupes *La ville citoyenne* et *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, lors du début de la nouvelle mandature, vous avez pris une décision grave, à savoir de ne faire aucune place aux oppositions au sein du Conseil d'administration de la SAEM d'aménagement. Je dis qu'il s'agit d'une décision très grave, car il existe malheureusement un précédent dans cette ville, que Monsieur BAGUET et moi-même connaissons bien.

L'événement se déroule en 1995, juste avant les élections, avec la société d'économie mixte SA2B (Société anonyme de Boulogne-Billancourt) dans laquelle l'opposition ne siégeait pas au Conseil d'administration. On nous disait alors benoîtement que tout allait bien et qu'il ne fallait pas s'inquiéter puisque la société possédait 200 millions de francs de trésorerie. Je rappelle qu'à l'époque, le centre-ville était un trou où rien n'avait été construit. L'opposition se renseigne alors en parallèle et mène une enquête de journalisme d'investigation. Un certain nombre de membres de la majorité lui font même quelques confidences (je ne citerai pas de noms ici) et nous apprenons que les comptes ne possèdent pas 200 millions de francs en plus, mais 300 millions de francs en moins. Pourquoi ? Parce que le Conseil d'administration de la SA2B avait oublié que les ventes de terrains avaient été résolues, car la Ville n'avait pas tenu les délais, et qu'il fallait provisionner 500 millions de francs dans les comptes pour rembourser les promoteurs. J'avais déposé à l'époque un vœu en demandant de déposer plainte pour toute une série de choses, dont la non-déclaration du dépôt de bilan dans les 15 jours, la continuation d'exploitation par des moyens ruineux, etc. Ce vote avait même failli passer et Monsieur BAGUET avait voté pour. Or, comme il n'était pas passé, j'ai ensuite déposé cette plainte seul. Suite à cela, la SA2B avait été mise en liquidation judiciaire directe – ce qui est extrêmement rare – et il a fallu recommencer totalement

l'opération. Bref, nous avons perdu 600 millions de francs mais nous avons quand même un centre-ville.

En outre, il avait été dit à l'époque que, si l'opposition avait été présente et avait pu s'exprimer, elle aurait signalé la situation. Nous n'aurions alors pas connu ces problèmes. En effet, les choses sont différentes lorsqu'on se trouve dans une majorité. Il n'y a pas de critiques et il est possible de voter comme un seul homme. En revanche, l'opposition pose des questions. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait lorsque j'étais administrateur de la SAEM, tout comme Monsieur BAGUET. Or, cette opposition était constructive, elle était écoutée et nous regardions quels étaient les problèmes.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Les documents nous disent que la SAEM n'est pas si horrible que cela et qu'elle ne va pas si mal. Cependant, les administrateurs ne nous donnent même pas les derniers chiffres. Autrement dit, le CRACL de la SAEM, pourtant ancien, donne des informations plus récentes que les administrateurs. D'autre part, toute une série de programmes sont en attente de définition. Là encore, on nous dit qu'il existe une société américaine – dont nous ne savons pas ce qu'elle fait – qui demande un report à cause d'un recours. De la même façon, le complexe de salles de cinéma n'est pas encore attribué et nous ne savons pas du tout de quelle manière seront construits les bureaux. Bref, tout est ainsi.

En revanche, nous connaissons les réalités, avec un endettement de 150 millions d'euros qui arrive à maturité. Cela signifie que les premiers remboursements arrivent. Aussi, comme nous ne pouvons pas payer, on reporte l'endettement et on soustrait des emprunts remboursables, qui, in fine, coûtent très cher – beaucoup plus que lorsque les emprunts sont amortis au fur et à mesure. Nous sommes donc plongés dans une fuite en avant, dont on ne sait pas comment elle se terminera.

En définitive, ce rapport ne nous convainc pas. Premièrement, il n'est pas à jour, deuxièmement, il est unilatéral et troisièmement, la SAEM n'est pas gérée comme nous le souhaiterions. Nous regardons extrêmement sérieusement les projets pour éviter de déboucher sur des problèmes. Soit les projets sont cachés, soit ils sont mal ficelés. De plus, les solutions juridiques sont malheureusement très contestables et se dénouent toujours au détriment de la Ville.

Par conséquent, nous vous demandons peu de choses. Tout d'abord, d'ouvrir le Conseil d'administration à l'opposition. Cela n'est pas compliqué. Cela signifie faire confiance. Nous sommes des élus et des citoyens au même titre que vous, même si nous n'avons pas obtenu 50 %. D'autre part, le rôle de l'opposition consiste aussi à prévenir et à demander davantage d'explications. Nous pourrions même nous faire porte-paroles auprès de la population, sur des choses dites en catimini au

Séance du 18 décembre 2014

Conseil municipal, sur un rapport clandestin que personne ne verra jamais. Voilà ce que nous demandons. Ensuite, nous demandons également de renégocier toute la dette, et pas seulement que nous empruntons avec des remboursements in fine pour une petite partie. Il faut en effet renégocier toute la dette car nous avons besoin d'un plan cohérent pour savoir vers quoi nous allons. En clair, il ne faut pas multiplier les expédients avec ces emprunts remboursables in fine.

Enfin, je vous le dit ici, même si cela n'est pas exactement le sujet, il faut rétablir le PLU sur des bases juridiques indiscutables. Pourquoi voulez-vous donc ruser avec les tribunaux en disant que ces derniers ne veulent pas entendre les Boulonnais ? Mais les tribunaux n'entendent que le droit ! Ce n'est pas parce qu'il y a eu une votation qu'ils n'appliqueront pas la règle de droit. Par conséquent, je vous demande d'être enfin lucide. Peut-être y a-t-il eu un problème que nous n'avons pas perçu ? Fallait-il faire une enquête sur la sécurité ? Vous pensiez que non, or le tribunal pensait qu'il fallait en faire une. Fallait-il faire une évaluation environnementale ? Vous pensiez que non, or le tribunal pensait qu'il fallait en faire une. Et il continuera toujours de penser la même chose. En effet, pourquoi voulez-vous que la première chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, chargée de l'urbanisme, change d'avis parce que le Conseil d'administration de la SAEM ou que le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt a de nouveau délibéré ? Le droit, c'est le droit et il n'a qu'un seul langage.

Nous sommes donc prêts à nous prêter à cet exercice. Regardons ce que nous pouvons faire aujourd'hui car les choses ont évolué. Regardons comment positionner les masses. Regardons s'il n'y a pas trop de bureaux et faisons un nouveau PLU valable sur des bases indiscutables. Nous sommes prêts à y travailler. Nous ne pouvons pas vous dire plus. Qu'est-ce qu'une opposition constructive ? C'est celle qui vous dit la vérité. Il faut travailler avec tout le monde et non pas se méfier des gens. Nous n'avons pas de raison d'être tenus en suspicion, car nous vous disons la vérité, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec vous. Toutefois, et nous l'avons vu tout à l'heure, nous arrivons aussi à tomber d'accord sur des sujets importants. Merci.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame PAJOT.

Mme PAJOT : J'interviens simplement pour une explication de vote. Malgré les demandes, lors de précédents Conseils, nous déplorons que l'opposition ne soit toujours pas représentée au sein du Conseil d'administration de la SAEM. De fait, nous nous abstenons.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT, vous devriez être rassuré car j'essaie de conduire la Ville en tenant compte de mon expérience passée. Aussi, comme vous venez d'évoquer une

expérience passée douloureuse, je n'ai pas envie de me brûler deux fois. Cela devrait donc vous rassurer. Par conséquent, je suis extrêmement attentif à ce qui se passe à la SAEM.

Deuxièmement, vous évoquez le manque d'informations. Je rappelle quand même qu'il s'agit là de la présentation du rapport du Conseil d'administration aux actionnaires pour l'année 2013. Or, le CRACL de l'année 2013 a été présenté et voté par le Conseil municipal au mois de mai dernier. Vous avez donc tous les documents qui vous permettent de comparer avec les CRACL des années précédentes et de voir les évolutions. Vous constaterez ainsi que le projet évolue, même si cela n'est pas simple compte tenu des recours. Vous dites également que la votation n'a pas de légitimité. Or, j'ai appris à l'école que la justice était rendue au nom du peuple français. Aussi, comme le peuple boulonnais s'est prononcé sur un projet, j'espère que les tribunaux tiendront compte de ce vote populaire et massif.

Cela me paraît tout à fait normal. En effet, s'il y a un requérant sur un point particulier à chaque fois, nous ne nous en sortons pas. Vous, vous évoquez le droit ; certains évoquent la densité et d'autres évoquent les aspects financiers. Or, vous savez très bien que le PLU de 2004 à 175 000 mètres carrés ne permet pas de « retrouver ses petits » pour 180 millions d'euros déjà dépensés. Lorsque j'ai été élu maire, nous avions 180 millions d'euros déjà dépensés ou engagés sur l'Ile Seguin. J'ai même parlé tout à l'heure du rachat à prix d'or des terrains Pinault ou encore du BC10.

De mon côté, je regarde la colonne « dépenses » et la colonne « recettes ». D'un côté, nous avons 180 millions d'euros déjà dépensés, sans compter les dépenses à venir, et l'autre côté, il nous faut une colonne « recettes ». Nous devons par conséquent vendre des droits à construire pour amortir ces dépenses. J'entends aujourd'hui que vous êtes prêt à négocier. Tant mieux. En effet, si nous pouvons trouver un compromis qui évite de « mettre sur la paille » le contribuable boulonnais – que je me force de protéger depuis des années et des années –, nous devrions pouvoir avancer. Néanmoins, certains résonnent sur la hauteur, car ils n'en veulent pas. En revanche, lorsque nous leur disons qu'il faut densifier au sol pour éviter les hauteurs, ils ne veulent pas densifier, car ils souhaitent des espaces verts. Bref, au bout du compte, tout cela diminue le projet et nous n'équilibrons pas les 180 millions d'euros. Il faudra donc bien débattre de ce sujet un jour ou l'autre et il faudra que les tribunaux tranchent en fonction de cet équilibre nécessaire entre le projet urbain, l'équilibre financier et la votation. Tous ces éléments me paraissent de nature à faire avancer les choses et à faire en sorte que les gens de bonne composition finissent par trouver des solutions.

Enfin, vous dites que vous manquez d'informations. Cependant, Monsieur MOUGIN vient de rappeler que la Chambre régio-

nale des comptes avait passé plusieurs mois à la SAEM, pour dresser au final un rapport élogieux sur sa gestion. Ce rapport n'est donc pas si vieux puisqu'il date de deux ans. Je rappelle également que le compte rendu a été approuvé par les autres actionnaires de la SAEM, tout comme le Conseil général et la ville de Sèvres (qui est l'autre actionnaire public). En clair, nous avançons. Toutefois, peut-être allez-vous avoir une bonne surprise, car je m'interroge actuellement sur le statut de la SAEM.

Il faut en effet y réfléchir compte tenu des menaces qui pèsent sur l'avenir de la ZAC. Ainsi, le fait de transformer la SAEM en SPL serait peut-être une façon de protéger davantage notre ZAC et les projets à venir. J'ai d'ailleurs demandé une étude juridique pour cette transformation. De fait, il serait éventuellement possible à cette occasion d'envisager des modifications de représentation, puisqu'une SPL est composée uniquement d'actionnaires publics. En revanche, cela nous pose aussi un problème puisque la Caisse des dépôts et les banques, qui participent à la gestion de la SAEM, se retrouveraient exclues. Il faut donc mesurer les avantages et les inconvénients à transformer la SAEM en SPL. Toutefois, nous allons peut-être attendre que l'article 12 soit définitivement voté au Sénat, en janvier, puis à l'Assemblée nationale en février. Nous verrons ensuite s'il est possible de sécuriser cette société. Je mets ce rapport aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité.

Abstention : 4 (Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)
Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

9. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - PARC DE STATIONNEMENT DU PONT DAYDÉ - CESSION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GPSO - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est en fait l'issue d'une procédure en cascade. Je rappelle tout d'abord que ce parc de stationnement a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la SAEM. Puis, conformément aux dispositions de la convention publique d'aménagement, la SAEM a remis cet ouvrage à la Ville. Par ailleurs, GPSO reprenant les engagements passés entre la Ville et la CAVDS de l'époque, la Communauté d'agglomération possède le stationnement dans ses compétences. Nous remettons donc à notre tour l'ouvrage à GPSO, qui envisage de l'exploiter en délégation de service public avec la société Vinci Parc. En contrepartie de cette remise, GPSO nous verse la somme de 10 millions d'euros H.T., correspondant à l'avis de France Domaine du 25

novembre dernier. Cet avis récent est donc tout à fait fidèle au prix réel de l'objet.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je pense que nous nous en sortons relativement bien car vous savez que la ZAC n'avait pas été déclarée d'intérêt communautaire à l'époque. Seuls les deux parkings publics l'avaient été. Il aurait été préférable que l'ensemble de la ZAC soit déclaré d'intérêt communautaire, notamment en termes de financement d'équipements publics. J'avais même expliqué, lorsque j'ai été élu Président de la CAVDS, que seuls les contribuables boulonnais finançaient les équipements publics de la ZAC, alors que la taxe professionnelle d'alors, était mise en commun avec la ville de Sèvres. Nous avons donc créé un fonds de concours pour que la Communauté d'agglomération participe au financement des équipements publics. Bien nous en a pris à l'époque, puisque nous avons bénéficié de 15 millions d'euros de fonds de concours pour nous permettre de financer ces parkings. A ce titre d'ailleurs, les actes notariés seront signés lundi prochain à 15h30 et la Ville encaissera 20 millions d'euros à cette occasion. Cela permettra de compléter le financement de ces parkings. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - RÉALISATION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE RELIANT L'ILE SEGUIN À SÈVRES, DITE «PASSERELLE SUD»

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette passerelle piétonne sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la SAEM, après appel d'offres et mise en concurrence. Cependant, cette opération nécessite un certain nombre d'ajustements en termes juridiques. Il en est de même en ce qui concerne le dossier de réalisation et les modalités prévisionnelles de financement car nous étions sur un processus de fonds de concours et non pas sur un processus de subventions. D'autre part, il faut aussi tenir compte de la modification des équipements publics de la ZAC elle-même. Il vous est donc demandé d'approuver l'ensemble de ces modifications et de ces ajustements contractuels, juridiques et financiers, en

préalable au démarrage des travaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* précise qu'il serait nécessaire que la convention ne se limite pas à un montant, mais qu'elle impose une prise en charge à hauteur de 50 %, quel que soit le montant final. En effet, comme il s'agit d'une convention, celle-ci doit fixer un montant précis. En outre, si le montant de l'investissement devait être réévalué, une subvention complémentaire serait demandée. Abstention des groupes *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* et *La ville citoyenne*. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* attire l'attention sur l'incidence financière accrue pour la SAEM par rapport au projet initial. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de dégradation de l'équilibre financier de la SAEM, GPSO versant une redevance de 3,7 millions sur un coût de projet estimé à 7,4 millions d'euros. Le groupe *La ville citoyenne* estime que l'opération est plus risquée pour la SAEM, qui devient aménageur avec une subvention de GPSO. Le groupe considère également que le coût estimé de la passerelle est beaucoup trop faible et qu'il devrait en fait atteindre 10 à 12 millions d'euros. Il pense aussi que la SAEM ne devrait pas financer un tel ouvrage, qui bénéficie essentiellement à Meudon et peut-être même à Sèvres. Il lui est répondu que la contribution des contribuables boulonnais est plus faible que le projet original, qui date de la mandature 2001-2008, d'autant que la CAVDS était financée à hauteur de 94 % par Boulogne-Billancourt. Avis favorable de la commission, le groupe *La ville citoyenne* votant contre et le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, puis Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire, nous ne souhaitons pas voir la situation de la SAEM se détériorer au profit de GPSO. La passerelle doit être financée dans les mêmes proportions que prévu initialement, mais nous n'avons pas la certitude que cela soit le cas. D'autre part, les éléments chiffrés qui apparaissent dans les annexes de la délibération ne sont pas cohérents. Je m'explique. Dans les annexes, les quotes-parts de participation de la SAEM dans le projet d'origine ne sont pas claires. Elles sont en effet de 50 % à certains endroits et de l'ordre de 40 % à d'autres, soit 3 millions sur les 7,8 millions prévus. Nous avons évoqué ce sujet en commission et je n'ai toujours pas eu de retours.

Par ailleurs, j'ai essayé de retrouver les éléments dans le CRACL. Ce dernier présente la situation avant que la maîtrise d'ouvrage ne passe à la SAEM et prévoit une dépense de 5,7 millions pour cette passerelle sud (page 116). De fait, comme je n'arrive pas du tout à recouper les chiffres, comment être certain qu'il n'existe pas une dégradation de la situation de la SAEM par rapport à ce qui était prévu initialement ? Si cela reste du 50-50, il n'y a pas de problèmes. Cependant, je ne pense pas que cela soit le cas d'après les éléments du dossier.

Deuxièmement, la convention porte sur un montant fixe de 3,7 millions. Là encore, toujours pour protéger le SAEM d'éventuels et malheureusement souvent inévitables dépassements de coût du projet à 7,4 millions, nous souhaiterions que la rédaction de la convention prévoit l'ajustement au coût réel après l'achèvement des travaux.

Enfin je veux soulever un dernier point qui mérite d'être clarifié même s'il paraît évident. La subvention de 50 % (3,7 millions d'euros) devra être clairement identifiée et isolée du fonds de concours pour investissement versé par GPSO à la ville de Boulogne-Billancourt.

M. GABORIT : Vous avez là l'occasion de montrer que l'agglomération GPSO joue pleinement son rôle. Or cette occasion est manquée. Pourquoi ? Parce qu'auparavant, ce projet devait être financé à 100 % par l'ancienne agglomération CAVDS qui était seulement composée de deux communes et où notre ville était prépondérante. On m'a d'ailleurs répondu en commission des finances que, si l'ancienne agglomération avait financé ce projet, la Ville aurait payé davantage. Certes, cependant, il existe une nouvelle agglomération. Aussi, comme ce fut le cas pour les parkings, il eût fallu à l'évidence que l'obligation de l'ancienne Communauté d'agglomération soit transférée purement et simplement à la nouvelle. D'ailleurs, cela est-il choquant ? Voilà en effet une passerelle qui reliera l'Île Seguin à Meudon. Aussi, pourquoi cette dernière ne paye-t-elle aucune contribution, si ce n'est son faible pourcentage à travers le financement de GPSO ? De la même façon, pourquoi la ville d'Issy-les-Moulineaux, qui en profite aussi, ne paye-t-elle rien ? Cela n'est pas normal.

Par conséquent, nous avons l'occasion de dire que ce projet était parfaitement communautaire, compte tenu de la liaison entre l'Île Seguin et l'autre rive. De fait, la nouvelle Communauté d'agglomération aurait dû se substituer à l'ancienne et prendre en charge cet équipement en totalité. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui et on nous parle d'un fonds de concours de 50 % pour la Commune et de 50 % pour la Communauté d'agglomération. Toutefois, il existe une petite difficulté. Comme le chiffre d'origine était de 7,4 millions, le contrat indique que la subvention de la Communauté d'agglomération s'élève à 3,7 millions. Il est très facile de rédiger cela en disant qu'il

s'agit d'une subvention à valoir sur les fonds qui seront versés *in fine* au titre du fonds de concours. De fait, puisque les 3,7 millions sont inscrits, tout comme les 50-50, il n'existe aucune difficulté juridique pour répondre à l'inquiétude émise tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, j'affirme très simplement que c'était à l'Agglomération de payer tout cela.

Enfin, je suis désolé, mais en tant qu'ancien membre de la CAVDS et de la SAEM, j'estime que ce chiffrage de 7,4 millions n'est pas sérieux. Par quel miracle un chiffrage réalisé il y a des années, en matière de travaux publics serait-il valable des années après ? Je vous rappelle que le coût du chantier du Philharmonique de Paris, avec votre ami Jean NOUVEL a tout de même été multiplié par 3,5 ! Certes, je ne dis pas qu'il en sera autant pour la passerelle, mais il m'étonnerait fort qu'un chiffrage réalisé il y a quelques années soit toujours juste. Je n'y crois pas un seul instant. Autrement dit, nous nous engageons au final dans une opération qui sera livrée dans un an et demi et elle ne coûterait que 7,4 millions d'euros.

Bref, je n'en crois pas un mot car tout cela est très complexe et que nous n'avons sans doute pas les autorisations pour le faire. Une passerelle piétonne est en effet un ouvrage extrêmement complexe. De plus, cela est très dangereux, car elle est située au-dessus du lit d'un fleuve. Sa construction pose donc toute une série de problèmes de sécurité qui n'avaient pas été étudiés à l'époque. Or qu'avez-vous fait ? Vous avez lancé un appel d'offres. Heureusement, car nous n'aurions pas pu confier la réalisation de cette passerelle à la SAEM, sans appel d'offres. Cela aurait été contraire à toutes les règles des marchés publics. Seulement, le marché a été infructueux. Pourquoi ? Parce qu'aucune entreprise ne s'est dite capable de construire un tel ouvrage pour 7,4 millions d'euros. Et vous comme d'habitude, *Errare humanum est, perseverare diabolicum*, vous continuez de dire que cette passerelle coûtera 7,4 millions. La réponse est non, car elle coûtera beaucoup plus que cela. De plus, comme vous en avez fait la concession à l'Agglomération – dont vous êtes en même temps le président – c'est au final la Ville qui payera en partie les pots cassés, le reste étant payé par GPSO. Aussi, comme il ne s'agit pas du tout d'une bonne opération et qu'elle a été très mal gérée, nous voterons contre.

M. BAGUET : Il faut remettre de l'ordre dans tout cela. Tout d'abord, je rappelle que la CAVDS était composée à 94 % des financements de Boulogne-Billancourt. Nous étions en effet le Lichtenstein, la Suisse et le Luxembourg réunis, puisque nous apportions 94 % des recettes à la ville de Sèvres et que cette dernière bénéficiait de 17 % des investissements. Heureusement que nous sommes sortis de cette situation disproportionnée avec face-à-face une ville de 110 000 habitants et une autre de 20 000. En clair, nous payions tout. Nous sommes donc heureusement entrés dans une communauté d'agglomération qui a beaucoup plus de sens en termes de

territoire. De plus, c'est une véritable réussite économique, politique, culturelle et sportive. Nous avons même donné une âme à cette Communauté d'agglomération, qui est une des plus belles réussites décrites partout en France. Beaucoup disent même qu'il faudrait faire de GPSO une métropole.

En outre, heureusement que nous avons aussi eu GPSO pour nous aider au début du mandat de 2008. Je rappelle en effet que nous étions dans une situation extrêmement compliquée et que, si GPSO n'avait pas porté de nombreux investissements pour Boulogne-Billancourt, nous n'aurions pas aujourd'hui tout ce qui a été financé grâce à elle. Nous n'aurions également pas eu ce fonds de concours, qui nous a beaucoup apporté. Je rappelle que le contribuable bouloonnais finance la ZAC pour 156 millions, ce qui est du jamais vu en France, à raison de 12 millions d'euros par an sur treize ans. Pendant ce temps, Renault et les promoteurs s'enrichissaient largement. J'ai tout de même réussi à rééquilibrer les choses, d'autant plus que beaucoup d'autres nous tombaient sur la tête en même temps. Dois-je rappeler le droit de priorité des promoteurs que nous avons réussi à faire sauter ou encore les clauses de retour à meilleure fortune ? Heureusement, nous avons réussi à nous échapper de cette tutelle des promoteurs et de Renault. Certes, pas totalement. C'est d'ailleurs pour cette raison que la situation est tendue. Par conséquent, je ne regrette pas du tout GPSO, ni le fait d'en être président, car elle participe au développement de chacune des communes. Je souligne au passage que GPSO nous paye aussi une bonne partie du fonds de solidarité régional d'Ile-de-France. Bref, heureusement que GPSO est là.

Par ailleurs, je précise qu'il était initialement prévu de réaliser deux passerelles sur l'Ile Seguin : une pour aller de l'Ile Seguin dans le cadre du projet Tadao Ando-Pinault sur la partie nord et une sur la partie sud pour rejoindre Sèvres, puisque le maire de l'époque y tenait énormément. Nous avons même réalisé une enquête publique suite à la loi sur l'eau de Madame BOUCHARDEAU. La passerelle partait alors de la pointe aval de l'Ile Seguin, en courbe, pour aller à la station T2 du Pont de Sèvres. Je ne sais pas si vous voyez le parcours que cela représente. La passerelle faisait quasiment 200 mètres de long, le long du chemin de halage. Cette idée a ensuite été abandonnée car nous avons dû réaliser le réservoir d'eaux pluviales du ru de Marivel, afin d'éviter les inondations sur Chaville, Meudon, Clamart et Ville d'Avray. De plus, le Conseil général de l'époque s'était opposé à ce que nous utilisions ses terrains, situés sur la pointe aval de l'île, compte tenu de sa future installation à cet endroit.

Il a donc fallu trouver une solution pour tout remettre en ordre, sachant que le Conseil général avait besoin de ces deux passerelles pour desservir la Cité musicale. D'ailleurs, les Bouloonnais qui s'inquiètent quelque peu d'un afflux de population lors des spectacles sur la Cité musicale seront ravis que cette passerelle

se fasse du côté Sèvres, d'autant plus que le lien sera direct avec la station du T2 de Brimborion. Cette passerelle sera également beaucoup plus simple, car elle ne comportera pas de tournants ou de pente douce. Elle sera donc située au droit de la Seine avec des escaliers au bout et un ascenseur pour les poussettes, les vélos et les personnes à mobilité réduite. Enfin, elle tombera sur un terrain que le Conseil général met à notre disposition. Un cheminement d'une centaine de mètres sera ensuite assuré par ce dernier pour aller au T2 Brimborion. Nous avons donc simplifié la passerelle côté Sèvres et nous aurons la passerelle côté Boulogne-Billancourt, que nous sommes formellement engagés à payer à 100 %. Par ailleurs, comme j'ai expliqué à Monsieur DEVEDJIAN qu'elle servirait aussi à la cité musicale, je lui ai fait comprendre que le Conseil général devait nous aider sur la passerelle nord. De fait, comme cela n'était pas prévu, j'ai préféré que nous répartissions le financement avec GPSO et la SAEM sur la petite passerelle qui coûte moins cher et que l'on partage le coût de la passerelle nord. Cela me paraissait plus intelligent. Autrement dit, au lieu d'avoir une petite subvention du Conseil général sur celle de Sèvres, nous aurons une subvention en proportion plus grosse sur un ouvrage beaucoup plus coûteux. En définitive, nous nous y retrouvons sur le global. De fait, ni la Ville ni la SAEM ne sont perdants puisque GPSO paiera une partie et que le Conseil général financera une autre partie.

S'agissant des coûts, ils ont bien évidemment changé, car la première passerelle était estimée à plus de 17 millions d'euros. En outre, je vous rappelle qu'aujourd'hui les entreprises ont très peu de marchés et qu'elles se battent pour réaliser des ouvrages. De fait, les prix ont chuté considérablement. Au final, et en accord avec le Conseil général, nous aurons un ouvrage beaucoup plus simple, beaucoup plus efficace, et beaucoup moins coûteux. D'autre part, cette passerelle apportera également du confort aux Boulonnais, car les personnes qui habitent sur le Trapèze n'auront qu'à traverser le pont Barani et l'Île Seguin pour aller prendre le T2. De plus comme beaucoup d'habitants du Pont de Sèvres montent à cette gare, ceux qui auront la chance de monter à la gare T2 Brimborion emprunteront un tramway qui ne sera pas saturé. Je trouve par conséquent vos critiques un peu dures car il s'agit d'un dossier compliqué. Or, nous ne nous en sortons pas si mal que cela, d'autant plus que nous allons pouvoir réaliser rapidement cet ouvrage. Il fallait simplement trouver le montage juridique et les financements qui convenaient. J'espère avoir répondu à vos questions. Enfin s'agissant du coût, le montant des travaux s'élève à 5,7 millions hors honoraires techniques et les 7,4 millions représentent le coût global. Madame PAJOT, vous avez donc la réponse. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à la majorité.

Abstention : 4 (Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)
Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

11. AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET PORTANT DISSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS DES HAUTS-DE-SEINE, DU VAL D'OISE ET DES YVELINES ET MODIFIANT LE DÉCRET N°2006-1140 DU 13 SEPTEMBRE 2006 PORTANT CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit donc de la dissolution de trois établissements publics fonciers conformément aux dispositions législatives et par application de la loi Maptam du 27 janvier 2014. En effet, dans l'air du temps qui consiste à vouloir re-centraliser tout ce qui fonctionne bien en Île-de-France, et après les Communautés d'agglomération, voici venu le temps de la dissolution des établissements publics fonciers, alors qu'ils fonctionnent très bien, qu'ils sont bien gérés et qu'ils constituent de véritables partenaires. Aussi, sans vouloir jouer les Cassandra, on pourrait facilement dresser aujourd'hui le tableau de ce qui se passera bientôt, avec un avant et un après. Avant cette dissolution, nous avons un partenaire efficace. Après, nous aurons des fonctionnaires perdus on ne sait où, qui n'auront pas d'intérêt particulier pour Boulogne-Billancourt, pas plus que pour d'autres communes dont ils auront la gestion, puisque tout cela sera dissous au milieu d'un territoire très large.

Hier, nous avons une représentativité au sein de l'EPF très étendue puisque nous avons un grand nombre de sièges qui nous permettaient de faire porter notre voix. Demain, nous n'aurons probablement qu'un seul siège, si ce n'est aucun, ce qui nous rendra totalement inaudibles dans les décisions et les orientations qui seront prises par cet EPF. Hier, nous avons un partenaire à qui nous pouvions demander d'intervenir rapidement auprès des personnes concernées par les opérations d'aménagement prises en charge par cet EPF. Demain, nous aurons des gens qui s'en moqueront éperdument, parce que là aussi, tout sera dissous et diffus dans une masse énorme de projets à régler. Hier, nous avons une personne qui s'occupait du développement urbain de Boulogne. Demain, nous aurons quelqu'un qui s'occupera essentiellement de récupérer la manne financière que représente l'EPF 92. Cela est d'ailleurs aussi valable pour les autres EPF qui sont concernés par cette fusion.

En réalité, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette dissolution est une très mauvaise nouvelle et vous aurez compris que je n'y suis pas favorable. Je vous invite par conséquent à bien vouloir voter pour cet avis défavorable, car nous perdons

là un véritable instrument d'organisation et d'urbanisation de la Ville. En effet, il faut savoir que l'EPF 92 prend en charge quatre secteurs à Boulogne-Billancourt.

Aussi, comme nous avons déjà eu ce débat hier au Conseil de GPSO, je vais essayer de gagner du temps en plaidant en demande et en défense, si j'ose dire. On a tout d'un coup reproché à l'EPF de trainer dans ses projets, de ne pas être capable de procéder à des expropriations comme il le faudrait, de fermer des appartements et de les laisser inhabités lorsqu'ils ont été rachetés et mis à disposition de la Ville ou encore de ne pas mener à terme certains projets urbains, comme le prolongement de la rue de Châteaudun par exemple. Or je suis au regret de vous dire qu'en réalité ces projets avancent vite. En effet, lorsqu'on construit une ville, on le fait pour plusieurs dizaines d'années, voire parfois même pour un siècle. Quand on ouvre une rue, cela ne se fait pas sur un simple claquement de doigts. En France, nous sommes dans un Etat de droit où les gens possèdent des droits. Le droit de la propriété privée est d'ailleurs peut-être le droit le plus protégé depuis la nuit du 4 août 1789 ! Il est donc possible de considérer que la protection de ces droits entraîne des procédures longues et coûteuses. Par ailleurs, nous avons refusé de procéder systématiquement à des expropriations brutales – et là encore nous avons un interlocuteur qui nous écoute. En effet, on ne met pas à la porte des personnes âgées, simplement parce que nous avons besoin de récupérer leur pavillon ou leur appartement. On attend de pouvoir reloger les personnes concernées une fois qu'elles ont manifesté leur intention de partir. On attend aussi de pouvoir régler des problèmes juridiques, comme le prolongement de la rue de Châteaudun qui rencontre des difficultés sur la mitoyenneté des murs et le fait que des caves n'avaient pas été prises en compte. Cela nous a d'ailleurs obligés à repasser devant le notaire. De la même façon, les squats nous ont obligés à repasser devant le tribunal d'instance, avec une justice totalement sinistrée à Boulogne-Billancourt, qui impose des délais de plusieurs semestres pour obtenir une décision judiciaire d'expulsion. Nous avons aussi des procédures pénales contre des propriétaires indélicats qu'il a fallu mettre dehors avant de récupérer leur bien. Bref, tout cela prend énormément de temps.

Par ailleurs, je me refuse très souvent qu'une affaire soit bouclée en omettant d'intégrer dans un périmètre EPF une petite parcelle qui subsisterait comme une dent creuse, alors que nous avons l'ambition d'y construire un carrefour et un îlot de maisons, qui restera pendant des années et des années, peut-être même pendant un siècle voire davantage. Aussi, lorsque nous construisons la ville de demain, nous devons prendre le temps d'aménager les projets et de les accompagner. Nous devons par conséquent refuser toute brutalité puisque nous avons le temps pour nous. En effet, nous travaillons non seulement pour les Boulonnais d'aujourd'hui, mais également

pour les Boulonnais de demain, nos enfants et leurs enfants. Aussi, et pour toutes ces raisons, on ne peut donc guère jeter le bébé avec l'eau du bain et reprocher à l'EPF de n'avoir pas travaillé efficacement.

Dans toutes ces opérations, l'EPF nous remet des biens que nous reprenons en charge. Certes, lorsque les appartements sont libérés, ils ne sont pas relogés. Nous avons vu ce qu'a donné l'opération Bellevue où il a fallu dix ans pour sortir l'ensemble des locataires d'un immeuble pour pouvoir enfin procéder à sa démolition. Donc effectivement, nous ne relogeons pas les gens dans les appartements vidés. Notre but consiste à vider les immeubles pour réaliser des opérations d'aménagement. De même, lorsque nous rencontrons des problèmes avec les commerçants, dont le fonds est concerné par des opérations, nous avons la préoccupation de les accompagner pour qu'ils puissent sortir leur fonds de commerce du projet sans trop de pertes, même s'il y en a quand même quelques-unes. Bref, nous avons toujours eu le souci d'accompagner les gens au travers de ces opérations.

Or, nous pouvions uniquement faire tout cela parce que nous avions un véritable partenaire à l'écoute de nos volontés et parce que, pour l'EPF 92, Boulogne-Billancourt était un vrai sujet. Il y avait des débats, des opérations et une exécution des projets qui attiraient toute leur attention. Demain, je vous le dis, chers collègues, nous n'aurons plus cette écoute, ni ces possibilités. Les choses seront pires qu'aujourd'hui, si tant est qu'elles puissent être considérées comme mauvaises. Que sera demain l'avenir d'un EPF géré par un EPF régional ? Qui se préoccupera du sort de la petite dame que l'EPF régional voudra expulser ? Qui se préoccupera du sort des commerçants qui verront la valeur de leur fonds de commerce totalement anéantie, simplement parce que l'EPF aura décidé à un moment ou un autre de les exproprier ? Plus personne ne s'en rendra compte, plus personne ne s'en préoccupera et nous aurons beau aller frapper à la porte de cet EPF, plus personne ne nous écouterait.

Voilà donc ce qui nous attend demain, car j'ai bien peur qu'en l'état actuel des choses, nous ne puissions pas éviter cette régionalisation. L'avenir politique nous dira si oui ou non cette régionalisation perdurera ou si nous ne pourrions pas récupérer un certain nombre de nos prérogatives. En attendant, et j'en suis bien navré, c'est une très mauvaise nouvelle et un coup dur pour notre instrument d'urbanisation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* précise qu'il va solliciter une mission d'information, car il sou-

Séance du 18 décembre 2014

haite connaître le bilan de l'EPF 92 sur le territoire communal. Je crois d'ailleurs que Monsieur MOUGIN vient de résumer la nature des débats que nous avons également eus en commission d'Urbanisme et des Travaux. Le groupe *La ville citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Qui demande la parole ? Madame SHAN.

MME SHAN : Je ne prends pas la parole pour débattre de la méthode. Je suis davantage d'avis de reloger rapidement les gens plutôt que de laisser la petite dame de Monsieur MOUGIN dans des lieux insalubres jusqu'à ce qu'elle parte par lassitude ou autrement. Je vais maintenant vous expliquer pourquoi nous voterons contre. Tout d'abord, parce que cette délibération est inopérante. Ensuite, parce que vous qui luttez contre les millefeuilles administratifs, vous devriez vous réjouir de cette simplification. Enfin, je crois qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à un accord qui a reçu le plein soutien en haut lieu du Conseil général 92. Aussi, j'espère que nous ne sommes pas encore les otages d'une lutte intestine au sein de l'UMP. Il faut se renseigner, Madame GODIN.

M. BAGUET : Non. Je vous assure que le Conseil général des Hauts-de-Seine a émis un avis défavorable. Je siège également au Conseil d'administration de l'EPF où nous avons aussi donné un avis défavorable. D'ailleurs, même nos collègues communistes du nord du département se sont offusqués de cette décision ! Il nous arrive parfois d'être solidaires. Quoi qu'il en soit, la décision est prise. Néanmoins, il est important que nous manifestions notre mécontentement. Je signale également que nous avons voté hier à GPSO notre opposition à cette mesure, tout comme de nombreuses communes, car nous louons tous l'efficacité de l'EPF 92. Par conséquent, nous donnons un avis défavorable.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité.

Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

12. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération comporte six points. Le premier porte sur l'actualisation des effectifs et concerne 33 postes budgétaires.

Le deuxième a trait d'une part au renouvellement de contrat ou de recrutement d'agents et d'autre part à la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire pour des emplois non complets assurant des missions relevant de l'éducation, des sports et de l'enfance ou de la jeunesse. Il s'agit là de tenir compte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Enfin, nous vous proposons d'acter un changement d'affectation d'un de nos emplois d'avenir.

Le troisième point évoque la mise à disposition d'agents municipaux à l'ACBB, au CCAS et à l'association *Reprends ton souffle*. Le quatrième point concerne quant à lui le contingent d'heures supplémentaires. Il s'agit d'une part d'approuver un nouvel ajustement pour 2014, notamment pour la direction de la Sécurité et d'autre part, de fixer le plafond global des heures supplémentaires pour 2015, ces deux points ayant été adoptés lors du CTP du 27 novembre dernier et présentant une diminution de 10 % par rapport à l'année 2014.

Le cinquième point porte sur le réajustement du dispositif d'astreintes pour un de nos agents affecté au château de Benais.

Enfin, le sixième et dernier point vous propose d'approuver les modifications apportées au tableau des logements concédés pour nécessité absolue de service.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : À la demande du groupe *La ville citoyenne*, des précisions ont été apportées en commission à propos des agents non titulaires recrutés afin de pouvoir distinguer ceux déjà en poste au sein des effectifs municipaux. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Mêmes précisions. Avis favorable, les groupes *La ville citoyenne* et *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues bonsoir. Nous nous félicitons collectivement de la création de dix emplois d'avenir. Il s'agit d'une belle initiative pour notre Ville.

M. BAGUET : Merci. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

20h34 : présidence Madame GODIN

13. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À MONSIEUR LE MAIRE ET À UN AGENT DE LA VILLE

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit donc d'accorder la protection fonctionnelle d'une part au Maire et d'autre part à un agent de surveillance de la voie publique. Pour le Maire, il s'agit d'une mise en cause et pour l'agent d'une agression dont il a été victime dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Je demande l'avis de la commission des affaires générales et sociale.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La ville citoyenne* fait remarquer que la publication d'un droit de réponse aurait pu éviter à la collectivité d'engager certains frais. Adopté à l'unanimité.

Mme GODIN : Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

20h36 : présidence Monsieur BAGUET

M. BAGUET : Je souhaiterais faire une communication à l'occasion de cette délibération. Les conseillers municipaux de la majorité ont été convoqués pour une séance au tribunal administratif le 23 octobre dernier, suite à un recours déposé par Monsieur MOREAU, colistier de Monsieur DUHAMEL et de Monsieur SOLERE. Ces derniers avaient dans un premier temps saisi la Commission nationale des comptes de campagne, qui a d'ailleurs demandé beaucoup de détails sur le financement de la campagne électorale. Après avoir été épluchés dans tous les sens, les comptes ont finalement été approuvés à la fin du mois de juillet. Malgré cela et malgré l'écart de voix considérable (plus de 10 000 voix), le recours a été maintenu. De fait, l'ensemble des élus de la majorité ont été saisis et le tribunal administratif a rejeté le recours en annulation contre l'élection municipale le 28 octobre dernier. Par ailleurs, fait assez rare dans une procédure administrative, le requérant a même été condamné à me verser 800 euros, que je me suis engagé à reverser aux Restos du cœur de Boulogne-Billancourt dès que je les aurais touchés.

Je tenais donc à informer le Conseil municipal de cette démarche, même si je trouve regrettable d'avoir insisté autant. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il y a des attaques, parfois personnelles, parfois administratives ou parfois collectives. Je pense que la justice a d'autres choses à faire que de s'occuper de ce genre de détails, surtout lorsque l'écart est aussi conséquent et que le peuple s'est prononcé. Je voulais donc rassurer l'ensemble des conseillers municipaux, qui sont donc blanchis et élus pour toute la durée du mandat. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Il faut préciser que ce ne sont pas seulement les conseillers municipaux de la majorité qui ont été convoqués au tribunal administratif mais bien tous les conseillers municipaux, y compris ceux de l'opposition.

M. BAGUET : C'est vrai.

M. GABORIT : En effet, nous sommes aussi des élus. Je vous rappelle que nous ne sommes nullement les requérants et que nous avons signalé au tribunal que nous ne voulions pas prendre la parole. Nous n'avons donc rien à voir avec cette requête, même si nous avons été convoqués. Nous avons dit que nous ne viendrions pas et nous ne sommes pas venus. De fait, nous nous félicitons aussi de cette décision du tribunal.

M. BAGUET : Je vous signale que ce jeu est extrêmement dangereux. A Clichy par exemple, deux listes de droite ont déposés des recours l'une contre l'autre et c'est finalement le maire socialiste qui a été élu, alors qu'il n'avait rien à voir. Il ne faut donc pas s'amuser à ce genre de choses et saisir uniquement les tribunaux à bon escient. Enfin, il faut surtout accepter le verdict de la démocratie.

14. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - CONVENTION ANRU - AVENANT INTERMÉDIAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT CORRESPONDANT

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit de l'avenant intermédiaire n°4 à la convention ANRU. Celui-ci permet la poursuite de l'instruction des dossiers de demande de subvention au-delà du 31 décembre 2014 et autorise le redéploiement de certaines subventions pour le projet d'aménagement de la place haute. Un avenant de clôture vous sera soumis ultérieurement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir s'il s'agit ici de l'avenant de clôture. Il est précisé qu'il s'agit d'un avenant intermédiaire, l'avenant de clôture devant intervenir en septembre 2015. Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* demande si les riverains ont été concertés sur l'ensemble des modifications apportées. Il

s'interroge dans ce contexte sur les conditions de maintenance et d'entretien dont bénéficieront l'ascenseur public et les escaliers. Par ailleurs, des informations complémentaires relatives au positionnement et à l'éventuelle clôture de l'aire de jeux sont attendues au regard des problématiques de déjections canines précédemment observées. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Je rappelle que c'est GPSO qui gère tout ce qui concerne l'entretien des espaces publics et des ascenseurs. Pour ce qui est de l'aire de jeux, elle sera ouverte et éloignée des logements, à la place du cani-site. La création d'une nouvelle aire de jeux excentrée aura pour effet de diminuer les sources de nuisances sonores à l'intérieur de la place et de réduire l'effet « caisse de résonance ». Bien entendu les riverains ont été consultés dans le cadre des réunions trimestrielles. Je mets aux voix cet avenant intermédiaire.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

La commission, qui était composée de sept élus et qui a travaillé sous la présidence de Monsieur Guy SORMAN a étudié plus de 120 candidatures et s'est appliquée à composer un assemblée diverse et équilibrée. Cette nouvelle composition du CESEL comporte 75 membres, dont 35 femmes et 40 hommes.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je remercie le jury qui a siégé pour sélectionner les candidats car cela n'est pas toujours facile. Ils se reconnaîtront car leurs noms sont cités dans le rapport. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2013

Madame Béatrice BELLIARD, Maire-Adjoint, rapporteur

Chers collègues. Il s'agit simplement d'une communication sur les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels la Ville participe, ainsi que la Communauté d'agglomération GPSO.

S'agissant de GPSO, vous avez reçu un book bleu dans vos documents, qui est d'ailleurs très bien fait. Pour les quatre autres syndicats auxquels la Ville participe, à savoir le SIGEIF pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, le SIPPAREC pour l'électricité et les réseaux de communication, le SEDIF, qui est le syndicat des eaux d'Île-de-France et le SIFUREP, qui est le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, nous ne vous remettons pas les rapports pour la deuxième année consécutive, car nous souhaitons économiser du papier. Toutefois, ces rapports sont bien évidemment disponibles à la fois sur les sites des différents syndicats et auprès du service des assemblées.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

17. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2013 - RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2014

Madame Béatrice BELLIARD, Maire-Adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, la Ville a confié un certain nombre d'activités en délégation de service public. La piscine-patinoire est notamment confiée à Vert Marine, ainsi que trois crèches avec une structure de multi-accueil, le Théâtre de l'ouest parisien (TOP), le cinéma Landowski situé juste à côté, le restaurant administratif dont peuvent profiter les agents de la Ville, le service de mise en fourrière (le PAD), le réseau de chaleur et de froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine, confié à Idex Energies depuis le 1^{er} juillet 2006, le marché d'approvisionnement Pierre Grenier, ainsi que le marché biologique situé route de la Reine. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 19 novembre dernier pour étudier l'intégralité des rapports de toutes ces DSP. Elle s'était déjà réunie en juin pour émettre un avis préalable au renouvellement de deux DSP concernant la gestion de crèches. Là encore, nous n'avons pas fourni l'intégralité de ces rapports pour économiser du papier. Cependant, ils sont eux aussi disponibles au service des assemblées.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

18. DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues. La mise en place des conseils de quartier a été rendue obligatoire par la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.

Le Conseil municipal a, par délibération du 15 novembre 2012, renouvelé l'ensemble des conseils de quartier dans le prolongement du dispositif mis en place en 2010, approuvant le nouveau découpage géographique de la ville en six quartiers. L'expérience de ces deux dernières années a démontré que les Boulonnais sont très intéressés par la vie de ces conseils de quartiers.

Relais importants entre la municipalité et les habitants, les conseillers ont été consultés sur toutes les questions liées à la vie de leur quartier (aménagement, environnement, commerces, animations, vitesse et sécurité, transports en commun...). Au cours des deux dernières années, ce sont 34 conseils de quartier qui se sont tenus sous l'égide des élus territoriaux. Onze rencontres publiques ont été organisées et dix réunions de concertation ont été initiées sur les projets d'aménagement de proximité permettant d'associer étroitement les habitants sur les choix opérés. De même, 30 permanences des « élus à votre rencontre » sur les marchés ont été assurées, afin de favoriser le dialogue et de développer les échanges avec les Boulonnais.

Aussi, dans le cadre du terme de la mandature des conseillers, il était important de procéder à un renouvellement de ces conseils de quartiers. Un appel à candidatures a donc été lancé au début du mois d'octobre. Nous avons ainsi pu recenser près de 250 candidatures pour 156 postes à pourvoir, répartis en six conseils de 26 membres.

Les élus territoriaux ont procédé à l'examen des candidatures en fonction des critères d'âge, de parité, de représentation professionnelle et de domiciliation géographique conformément aux dispositions annexées à la délibération du 15 mai 2008.

Dans un souci d'une meilleure représentativité de l'ensemble des acteurs de proximité, il est proposé d'intégrer à chaque conseil les deux membres de l'association Union des Commerçants de Boulogne-Billancourt (UCABB) en charge des questions du quartier au sein de l'association.

Au terme de cette démarche, il vous est donc proposé d'approuver le renouvellement des membres des six conseils de quartiers de la Ville dont la liste suivante a été déposée sur table en début de séance.

- Conseil du quartier n° 1 Parchamp - Albert Kahn ;
- Conseil du quartier n° 2 Silly - Gallieni ;
- Conseil du quartier n° 3 Billancourt - Rives de Seine ;
- Conseil du quartier n° 4 République - Point du Jour ;
- Conseil du quartier n° 5 Centre-Ville ;
- Conseil du quartier n° 6 Les Princes - Marmottan.

Je tenais particulièrement à féliciter le candidat le plus jeune qui a 20 ans et qui a démontré sa volonté de s'engager dans la vie de ces conseils de quartiers. Nous sommes également très heureux que la parité soit bien respectée. Enfin, sachez que la moyenne d'âge des conseillers est de 51 ans (de 20 ans à 81 ans). Ce critère est important car l'inter-générationnel dans la vie de la Ville est un élément essentiel. Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Une remarque du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*, qui aurait souhaité pouvoir disposer de la liste des membres en amont de la séance du Conseil municipal de ce soir. Abstention du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*. Adopté à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

MME SHAN : Fallait-il avoir 18 ans révolus pour pouvoir postuler ? D'autre part, le fait qu'il n'y ait aucun ancien conseiller municipal était-il un critère ?

M. BAGUET : Il paraît que la délibération indique deux ans. Je pense qu'il s'agit d'une erreur et que c'est pour trois ans. Nous avons dit trois ans pour le CESEL et trois ans pour les conseils de quartiers. Aussi, si vous en êtes d'accord, nous ferons un amendement pour préciser qu'il s'agit bien de trois ans.

MME SHAN : Nous acceptons cette proposition de trois ans.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 4 (Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)

19. DÉLÉGATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT PRÉFECTORAL - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Depuis 2006, la ville de Boulogne-Billancourt bénéficie du contingent préfectoral de logements sociaux et présente à ce titre un bilan chaque année. Tous les exercices ont été approuvés. Ils permettent aujourd'hui au Préfet de proposer à nouveau que son patrimoine soit délégué à la Ville.

Ce soir, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention. Celle-ci est assez différente car elle intègre l'utilisation d'un logiciel spécifique dénommé SYPLO (Système priorité logements). Il permet de mettre au regard d'un logement qui se libère le public correspondant. Sont effectivement enregistrés dans SYPLO les dossiers prioritaires DALO, les sorties d'hébergement ou encore les familles faisant l'objet d'arrêté d'insalubrité.

La Ville peut également déterminer ses priorités. Ainsi, nous retiendrons les dossiers des personnes dont le logement actuel est trop cher et ceux des personnes hébergées. Il est à noter toutefois que la Ville pourra sélectionner les dossiers relevant de ces deux critères, une fois seulement qu'elle aura relogé les priorités préfectorales.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Abstention du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*. Adopté à la majorité.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT.

Mme PAJOT : Notre groupe est favorable à l'amélioration continue du processus de gestion de l'attribution de logements. Cette délibération va dans ce sens et nous voterons pour. Cependant, permettez-moi une remarque plus générale. Nous déplorons à nouveau que seul le groupe de la majorité soit l'acteur de ce travail. C'est l'occasion de renouveler notre demande de mise (ou de remise) en place de la commission Logement où tous les groupes seront représentés. Merci.

M. BAGUET : Il n'y a justement plus besoin de commission d'attribution grâce à ce genre de délibération, puisque c'est l'ordinateur qui choisira. Je trouve franchement qu'il ne s'agit pas d'un progrès. Le Préfet nous impose une sélection par ordinateur, ce qui de fait échappe à la dimension humaine. Je vous rappelle également que nous avons supprimé la commission

Logements Ville, car la loi a changé depuis quelques années et qu'il existe désormais des commissions bailleurs. Aussi, à partir du moment où sur les 20 % de contingent affectés au Préfet, les logements seront attribués par ordinateur, nous n'aurons plus qu'à nous manifester sur les mauvais choix qui seront éventuellement établis. C'est justement pour cette raison que nous avons sélectionné deux critères du système SYPLO, pour essayer d'apporter un peu d'originalité dans la sélection des demandeurs de logements.

Deuxièmement, les bailleurs font ce qu'ils veulent. Nous avons d'ailleurs été malheureusement piégés, car, lorsque la commission Ville se réunissait et qu'elle plaçait les demandeurs de logement par ordre de préférence de la commission, il y avait toujours des fuites et une personne qui prévenait les familles. Aussi, lorsque le bailleur changeait derrière l'ordre de priorité, cela générait des déceptions considérables. De plus, comme les délais se sont considérablement réduits, nous n'avons plus les moyens de convoquer une commission, sinon nous perdons les attributions de logements. Par conséquent, nous n'avons pas reproduit le schéma du dernier mandat car les textes ont évolué. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. SÉJOURS DE VACANCES POUR LES ENFANTS DE 4 ANS ET 1/2 À 17 ANS - APPROBATION DU RÈGLEMENT DES SÉJOURS DE VACANCES

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Chers collègues, la ville de Boulogne-Billancourt propose depuis des années une politique ambitieuse en faveur des familles et des jeunes. Dans ce cadre, elle subventionne largement des séjours durant les vacances scolaires permettant aux jeunes Bouonnais de quatre ans et demi à dix-sept ans de participer à des séjours très variés en France et à l'étranger. Afin de préciser les modalités de ces séjours, il existe déjà une charte proposée aux jeunes. Cette délibération vous propose donc d'approuver un règlement qui sera soumis systématiquement à l'accord des parents ou des responsables légaux des jeunes qui participent à ces séjours. Je vous remercie.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. TARIFICATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA POPULATION APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER, DU 1^{ER} JUIN OU DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Avant de commencer, je souhaite adresser des remerciements à l'ensemble des services, et tout particulièrement à la DAF, pour leur implication sur les deux délibérations qui suivent.

Concernant la délibération relative aux prestations municipales, la principale modification consiste en la création de trois nouvelles tranches de quotient familial pour le quotient applicable aux activités jeunesse et enfance, et deux tranches supplémentaires pour les activités seniors. Nous souhaitons ainsi introduire davantage d'équité dans la participation des familles de la précédente tranche J et celles de la précédente tranche F. En effet, nous nous sommes rendu compte qu'il existait une forte disparité de revenus à l'intérieur de ces deux tranches. En outre, de nouvelles modalités de facturation ont également été introduites. Elles ont été rendues possibles par le basculement de logiciel, puisque nous passons de Mailis à Cyril et que celui-ci offre plus de facultés. Ces nouvelles modalités seront donc plus pratiques pour les familles et seront plus équitables. Par ailleurs, le calendrier d'application a été choisi de manière à ne pas introduire de difficultés dans la gestion quotidienne, notamment pour la facturation des cantines et de l'étude. Ces nouvelles modalités n'entreront en vigueur qu'à compter de la prochaine rentrée de septembre.

Enfin, je tiens à souligner que l'augmentation de 6 % des tarifs est tout à fait raisonnable puisqu'ils n'avaient pas augmenté en 2013. Pour autant, la Ville maintient sa politique familiale et solidaire, puisqu'il n'y a pas eu de remise en cause des différentes modalités relatives à ces questions.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Abstention des groupes *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* et *La ville citoyenne*. Adopté à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* regrette l'augmentation tarifaire de 6 % qu'il juge excessive. Avis favorable, les groupes *La ville citoyenne* et *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenaient.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, puis Madame JAILLARD.

Mme PAJOT : Vous venez bien de nous expliquer qu'il n'y avait pas eu d'augmentation en 2013. Très bien. Je voulais simplement le préciser. Donc, en plus des augmentations votées entre 2009 et 2013, vous ajoutez aujourd'hui 6 % à la plupart des activités pour l'an prochain. Je voudrais également préciser que les nouvelles tranches que vous venez de citer subissent une véritable punition tarifaire. Je prendrais pour exemple le tarif de l'École municipale des sports pendant les congés scolaires. En 2015, il n'augmente pas de 6 % mais de 14, voire de 22 ou de 29 % pour les nouvelles tranches. Cela vient s'ajouter aux augmentations de plus de 60 % pour ces mêmes tranches entre 2009 et 2013. Si nous laissons de côté les plus hauts revenus, les efforts demandés aux Boulognais de 2009 à 2013 étaient déjà de l'ordre de 24 % pour la tranche de revenus F (de 2 644 à 3 576 euros mensuels) et de 20 % pour la tranche en-dessous et ce quel que soit le nombre d'enfants. Par conséquent, nous voterons contre cette augmentation des tarifs, car elle sera en fait supérieure à 6 % pour la seule année 2015. Merci.

M. BAGUET : Merci. Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : J'étais justement intervenue lors du dernier Conseil municipal sur cette question de la tarification des activités, et notamment sur celle des centres de loisirs pour les 11-15 ans. Je vous avais alors fait part, au nom de notre groupe *La ville citoyenne*, de notre insatisfaction à l'égard de la tarification des activités municipales qui étaient alors en vigueur. Nous avons d'ailleurs échangé de manière constructive sur les principales préconisations qui émanaient des deux rapports du CESEL et particulièrement sur la révision des tranches de tarification. Il y avait, d'une part, la création d'une nouvelle tranche pour les plus hauts revenus et, d'autre part, le fait de passer progressivement à des activités facturées en fonction du taux d'effort modulé selon les tranches. Nous vous avons alors clairement encouragé à refondre ces grilles tarifaires. C'est pourquoi nous avons étudié avec beaucoup d'attention la nouvelle grille proposée aujourd'hui.

Tout d'abord, nous nous félicitons d'avoir été suivis sur la création de nouvelles tranches pour les plus hauts revenus, avec la création de trois nouvelles tranches de quotient familial. En revanche, nous sommes extrêmement déçus de ne pas avoir été suivis sur la deuxième partie de nos recommandations, qui visait à moduler les tarifs des différentes tranches pour plus d'équité en faveur des familles à revenus moyens ainsi que des familles les plus modestes. Nous avons alors souligné que les tarifs appliqués aux familles à revenus moyens montraient déjà une certaine mise à contribution. J'ai donc fait de nouveau l'exercice en calculant les taux d'efforts pour chacune des tranches proposées.

Séance du 18 décembre 2014

Sans détailler toutes les tarifications, je prendrais simplement deux exemples qui montrent en quoi la nouvelle grille tarifaire ne permet pas de rétablir l'équité. Pour rappel, le taux d'effort correspond au rapport entre le coût de l'activité pour la famille et le revenu de la famille. Je pense qu'il est particulièrement important d'utiliser cet indicateur, car il montre réellement la contribution des familles. Il pourrait d'ailleurs figurer dans la prochaine délibération sur les tarifs.

Le premier exemple concerne la restauration scolaire où en termes de taux d'effort pour toutes les tranches et tous les tarifs, on constate que l'effort demandé est deux fois plus important pour les classes moyennes (de D à F), c'est-à-dire des familles dont les revenus mensuels se situent entre 1 556 euros et 3 576 euros, par rapport aux tranches supérieures, dont les revenus mensuels se situent au-delà de 10 173 euros.

Deuxièmement, sur la grille tarifaire des études dirigées et des ateliers, on demande 50 % d'effort de plus aux classes moyennes pour les familles dont les revenus mensuels se situent entre 1 556 euros et 2 643 euros, par rapport aux tranches supérieures, dont les revenus mensuels se situent au-delà de 10 173 euros.

C'est pourquoi, dans ces conditions, vous comprendrez que *La ville citoyenne* votera contre cette délibération puisqu'elle ne correspond pas aux orientations principales dont nous vous avons fait part lors du dernier Conseil municipal, en amont de la refonte de la tarification.

M. BAGUET : Merci. Je me rassure en vous entendant puisque les uns sont opposés pour certaines raisons et les autres le sont pour d'autres raisons. Cela prouve que Madame LAVARDE et les services ont trouvé la bonne moyenne.

Ceci dit, je rappelle quand même, chers collègues, que nous devons trouver 10 millions d'euros pour le budget 2015, soit 18 % des impôts des Boulonnais, compte tenu des 11,5 milliards de baisse de dotation globale de fonctionnement au niveau national. En effet, après le milliard de l'année dernière, ce sont désormais 3,5 milliards pendant trois ans. Autrement dit, c'est le rasoir à trois lames et cela va nous coûter très cher. Je pense à la hausse des prélèvements, à l'augmentation des catégories B et C, au retour de la journée de carence, au relèvement de la TVA ou encore aux rythmes scolaires. Bref, tout cela représente au total 10 millions d'euros pour la Ville, avec un budget global d'environ 167 millions d'euros. Toutefois, nous arriverons à maîtriser notre masse salariale qui représente 94 millions, tout comme le GVT. Nous sommes également passés de 26 % de demandes de places en crèche satisfaites à 50 %. Cela signifie que nous avons créé des emplois normés, à savoir un adulte pour trois enfants qui marchent et un pour cinq qui ne marchent pas. Nous avons donc augmenté les services à la population, tout en maîtrisant la masse salariale.

Il reste donc 73 millions d'euros pour le budget de fonctionnement de la mairie et nous devons en trouver 10. Or, il n'existe pas plusieurs solutions. Premièrement, nous pouvons arrêter les investissements. Cependant, nous avons décidé de nous lancer dans de grands projets (Le Gallo, le TOP, l'école numérique, l'école Billancourt...). Certes, tout cela représente des investissements considérables, mais c'est aussi notre participation au redressement économique du pays, car nous faisons travailler les entreprises. Par conséquent, nous contribuons modestement à augmenter les emplois.

Deuxièmement, nous pourrions réduire les services en fermant des crèches, des études, des centres d'animation, des centres de loisirs, des séjours de vacances, des ateliers artistiques, des classes de découverte, des arts plastiques ou encore l'école des sports ou la restauration. Tout cela représente 20 millions de dépenses, dans lesquels, si nous le voulons, nous pouvons nous servir pour faire des économies.

La troisième solution consisterait à augmenter les impôts de 18 %. Je ne suis pas certain que cela soit une bonne solution en ce moment, vu le matraquage fiscal national. Je suis d'ailleurs prêt à faire un référendum en demandant aux Boulonnais ce qu'ils préfèrent. Préférez-vous un effort de participation réparti sur l'ensemble, une augmentation des impôts de 18 %, la suppression des investissements ou une réduction des services en fermant des crèches ? Je suis relativement sûr du résultat auprès de nos concitoyens.

Par conséquent, pour l'année 2015, nous avons choisi de répartir l'effort. C'est d'ailleurs ce qui vous est présenté. Nous répartissons l'effort de la participation des utilisateurs sur les activités que je viens de citer, soit environ 6 % de hausse en moyenne pour les tarifs (sur les 1 500 tarifs). Nous avons aussi décidé de diminuer le coût de fonctionnement des services de 5 % et de baisser les subventions aux associations de 5 % également, voire plus pour celles qui disposaient de trésorerie. Il s'agit donc d'un effort partagé sur l'ensemble de la population. Grâce à cela, nous allons pouvoir présenter un budget 2015 sans augmentation d'impôts.

Par ailleurs, il faut aussi rester raisonnable, Madame PAJOT. Lorsque vous parlez d'une augmentation importante, elle porte sur les tranches de salaires qui commencent à 8 500 euros par mois. Elles concernent les trois tranches allant de 8 500 euros à plus de 12 000 euros. Ainsi, pour une famille dont les revenus s'élèvent à 12 000 euros par mois, la journée de centre de loisirs coûte 6 euros pour 9 heures, il faut rester raisonnable. Une place de cinéma est plus chère que la journée de centre de loisirs. Je n'ai d'ailleurs reçu aucune réclamation de la part des personnes qui gagnent plus de 12 000 euros par mois. Ils viennent au contraire me féliciter en disant que les centres de loisirs sont de qualité, que les enfants sont bien accompagnés

et que le tarif à la journée n'est pas élevé.

En définitive, je pense que les Boulonnais comprendront le budget 2015. Je rappelle à ce titre que Boulogne est classée ville imbattable en France, parmi les villes de plus de 100 000 habitants, sur la fiscalité globale. Nous allons d'ailleurs le rester, puisque nous n'augmentons pas les impôts, alors que certaines villes vont les augmenter de 6 à 10 %. De plus, comme l'année prochaine, ainsi que l'année suivante, la dotation de l'État baissera également de 3,5 milliards en moins, cela représentera au final trois années de suite à + 6 % si leur seule réponse consiste à augmenter les impôts. Personnellement, je ne me vois pas augmenter les impôts trois fois de suite, soit de 18 % à Boulogne-Billancourt.

L'effort doit donc être partagé, même si cela demande un gros travail. Je remercie d'ailleurs le CESEL qui a jeté les bases de cette nouvelle proposition, ainsi que l'ensemble des services. Certes, tout n'est pas parfait, mais notre taux de couverture «utilisateur» sera de 48 % cette année, alors qu'il était de 46 % l'année dernière, pour plus de 20 millions de dépenses sur les activités que je viens de citer. Or je pense qu'il serait raisonnable d'arriver à 50 % de participation des utilisateurs sur le coût global des activités. Cela signifie qu'il reste encore une petite marge.

De plus, avez-vous vu la qualité de l'encadrement de l'École municipale des sports ? Tout le monde nous envie. Les gens viennent à Boulogne-Billancourt non seulement pour la qualité des activités, mais en plus parce qu'elles ne sont pas chères. Par ailleurs, nous ne touchons pas au tarif minimum des cantines et les catégories les plus basses ne payent pas les études. En outre, les Boulonnais ne payent pas non plus les rythmes scolaires, qui représentent 2 millions d'euros, si ce n'est le goûter, que nous faisons payer 35 centimes. Bref, nous devons nous féliciter de cette délibération qui représente un véritable travail, même si comme je le disais, tout n'est pas parfait. Mais nous allons nous améliorer au fil des années. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité.

Contre : 8 (Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

M. BAGUET : Vous votez contre ! Je ne vous ai donc pas beaucoup convaincu. Je dirai la prochaine fois que vous êtes pour l'augmentation des impôts ou pour la suppression des services. Grâce aux groupes d'opposition, nous allons fermer des crèches et augmenter les impôts. Voilà la réponse de l'opposition à la situation financière de la commune de Boulogne-Billancourt.

22. RÉVISION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DIVERSES REDEVANCES

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

De la même manière, une augmentation raisonnable de 6 % des tarifs a été appliquée en moyenne, sauf pour les droits de chantier, qui eux ne connaissent pas d'évolution. Par ailleurs, vous trouverez également quelques modifications techniques. Enfin, sachez que l'amplitude horaire des salles a été mise à jour au regard de leur utilisation réelle et que la maison Walewska sera désormais ouverte à la location le lundi.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : A la demande du groupe *La ville citoyenne*, il est précisé que le pourcentage moyen de majoration des tarifs concernés est de 6 %. Abstention du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*. Adopté à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'interroge sur l'impact de la mesure prévue au point 4 sur le budget du CCAS et demande si la modification envisagée est définitive. Il lui est répondu que celle-ci est bien définitive. Il lui est également confirmé que cette modification n'impactera pas le budget du CCAS. Avis favorable, le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstient.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Cette intervention va me permettre de mieux expliquer notre position et d'être surs que vous ayez bien compris que nous ne sommes pas pour l'augmentation de 18 % des impôts. Vous noterez en effet que nous ne nous sommes absolument pas opposés à l'augmentation globale des tarifs.

M. BAGUET : Vous venez de voter contre !

Mme JAILLARD : Oui et je crois avoir expliqué pourquoi assez clairement. J'ai expliqué que ce qui nous posait problème était la répartition de l'effort. Il s'agit simplement d'une nuance. Nous saluons également le fait de retenir trois tranches supplémentaires. De plus, nous n'avons pas remis en cause le fait qu'il faille augmenter globalement les recettes. Là encore, nous avons

fait preuve d'esprit constructif. En revanche, puisque vous avez reconnu que le rapport du CESEL jetait de bonnes bases, nous vous avons démontré que le principe vertueux de raisonner au taux d'effort n'était pas respecté, alors qu'il s'agit d'un indicateur très important. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération, non pas parce que nous remettons en cause le principe d'augmentation des 6 %. Toutefois, nous avons voté contre la délibération précédente, car nous pensons vraiment qu'il était possible d'atteindre le même objectif que vous venez de citer en répartissant l'effort différemment.

M. BAGUET : Je pense que nous n'avons pas tout à fait la même vision des choses. Cependant, vous avez voté contre. Vous ne vous êtes même pas abstenus. Je mets aux voix la délibération.

La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 8 (Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

23. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SAEM VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - MODIFICATION DES GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNALES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

De manière à clarifier les flux financiers entre la Ville et la SAEM, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine et du quartier du Pont de Sèvres, au second semestre 2009, la SAEM a mis en place un financement à moyen terme à hauteur de 110 millions d'euros, contracté auprès de cinq établissements bancaires. Dans ce cadre, la Ville a accordé sa garantie pour le remboursement de trois emprunts à hauteur d'un montant total de 42 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, compte tenu des profils d'amortissement contractuels, l'encours du financement contracté par la SAEM de 110 millions à l'origine, s'établira à 93,2 millions d'euros. L'encours garanti par la Ville s'établira donc à 38 millions d'euros, contre 42 à l'origine.

Par délibération du 7 mai 2014, vous avez autorisé la prorogation de la CPA du 20 avril 2019 au 20 avril 2023, pour tenir compte d'événements nouveaux venant impacter le calendrier de l'opération, à savoir notamment, le décalage de la livraison de la gare du Grand Paris Express, le décalage dans l'opération de réaménagement du quartier du Pont de Sèvres, ainsi que les recours déposés contre le PLU de l'Île Seguin.

De manière à mettre en cohérence la durée du financement avec la durée de l'opération d'aménagement, la SAEM a engagé une renégociation des emprunts à taux indexés, ces réaménagements n'entraînant pas le versement d'indemnités. Ainsi, sur les sept prêts souscrits, trois ont été réaménagés. Comme indiqué dans le projet de délibération, la SAEM pourra, si elle le souhaite, rembourser par anticipation et sans frais les prêts aménagés en fonction de l'avancement de l'opération d'aménagement.

Concernant l'impact de ces réaménagements sur les finances de la Ville, et à l'issue de la négociation, la quotité garantie par cette dernière n'est plus que de 34,4 millions d'euros, soit une diminution de 3,6 millions d'euros par rapport à la situation antérieure à la même date, et sans réaménagement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* attire l'attention sur la garantie des emprunts donnés par la Ville. Il est demandé de préciser le coût *in fine* de l'emprunt. Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* demande s'il serait possible de basculer d'un taux variable à un taux fixe et demande la mise à jour du tableau financier. Monsieur FUSINA demande s'il est possible de chiffrer le coût financier des recours engagés et qui ont fait perdre du temps aux différents projets. Il est répondu que ces précisions seront données en séance. Avis favorable, le groupe *La ville citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, puis Monsieur GABORIT.

MME PAJOT : Il me semblait que vous nous communiqueriez l'impact sur les frais financiers de cette mise à jour des tableaux d'amortissement, comme nous l'avons demandé en commission.

M. GABORIT : Pour ma part, ce n'est pas une question mais une affirmation. Tout le monde sait bien qu'un emprunt remboursable *in fine* coûte beaucoup plus cher qu'un emprunt classique. Ceci étant, comme nous ne connaissons pas les chiffres, nous avons effectivement demandé quel était le coût supplémentaire d'un certain nombre d'emprunts résultant de ce tableau de rééchelonnement. J'ai également demandé un tableau des dates auxquelles les différents emprunts arrivent à échéance. Pour autant, il s'agit de demandes d'information, car le fond n'est pas là.

Le problème est le suivant. Le fait de se focaliser sur les emprunts que la Ville garantit n'a pas de sens, contrairement au Conseil général qui lui n'est pas la collectivité majoritaire dans la SAEM. En effet, tout le monde sait bien que la Ville paiera

tous les pots cassés en cas de défaillance de la SAEM, car elle est l'actionnaire majoritaire. Autrement dit, elle paiera tous les déficits qui en résulteront. Aussi, le fait de se réjouir que les emprunts garantis par la Ville passent de 38 à 34 millions d'euros est purement optique. Cela ne change rien car nous sommes comptables du déficit de l'opération.

Quoi qu'il en soit, il sera extrêmement difficile de rembourser tous ces emprunts. En effet, si nous faisons aujourd'hui un bilan de cette opération, en multipliant le nombre de mètres carrés par le tarif probable de la vente des droits à construire, je suis désolé de vous le dire, mais nous n'arrivons pas au déficit de la SAEM. Autrement dit, tel que le projet est conçu aujourd'hui, et compte tenu de ce qu'il a déjà coûté à la Ville, il y aurait de toute façon un déficit porté au débit de l'opération. Aussi, tous ces discours rassurants qui s'appuient sur la votation des Boulonnais ne font que retarder les choses. Il en est de même pour la demande de Monsieur FUSINA qui veut maintenant chiffrer les coûts des recours. Je pense d'ailleurs qu'il parlait des honoraires d'avocat et certainement pas du coût d'un recours. Les recours ont-ils retardé de beaucoup les opérations ? Certainement pas, puisque de toutes façons vous avez donné le top départ en 2011, sur quelque chose qui a dressé les Boulonnais contre vous. De fait, vous avez dû revenir sur un projet qui a finalement été voté et qui est passé dans les urnes en 2013. Ce ne sont donc pas les recours qui ont retardé les projets, mais le changement de fusil d'épaule en cours d'opération. En clair, l'opération n'est pas bien conçue et nous ne savons pas ce qu'elle donnera.

Quoi qu'il en soit, il faut rééchelonner la dette, je l'ai déjà dit tout à l'heure. C'est une nécessité absolue. En revanche, le faire uniquement pour dire que les taux d'emprunts garantis par la Ville diminuent n'a franchement aucun intérêt car, de toute façon, nous serons comptables du solde de l'opération. J'estime par conséquent que l'opération a déjà beaucoup coûté à la Ville (180 millions d'euros) et qu'elle risque de nous coûter davantage, et ce quelles que soient les simulations. Certes, je veux bien que les miracles économiques arrivent, que la vente des droits à construire double ou que le taux des travaux diminue de moitié, car les entreprises n'ont plus de travail et qu'elles voudront travailler pour rien, mais comme je ne crois pas au père Noël – bien que cela soit la saison –, je crains de toute façon que l'opération en tant que telle soit aujourd'hui déficitaire, indépendamment du rééchelonnement et compte tenu de vos propres chiffres. Il faudra donc bien en parler sérieusement un jour et avoir un véritable débat de fond au Conseil d'administration de la SAEM pour savoir où nous allons. Il faut en effet prendre conscience du déficit prévisible de l'opération s'il existe et dans ce cas l'assumer. Voilà ce qui me pose problème aujourd'hui.

M. BAGUET : Je trouve que l'un et l'autre ne vous adressez pas à la bonne personne. Il ne faut tout de même pas se moquer du monde. Excusez-moi, mais je n'étais pas au Conseil municipal entre 2001 et 2008, lorsque la convention publique d'aménagement a été votée. J'ai trouvé les 180 millions de déficit sur l'île Seguin en 2008. C'est en tout cas ce que vous avez l'air de dire. Voilà pourquoi je dis que vous et Madame PAJOT ne vous adressez pas aux bonnes personnes. Nous, nous essayons de sauver les meubles, car effectivement des erreurs considérables ont été commises. Normalement, une ZAC s'équilibre, Monsieur GABORIT. Je n'ai jamais vu des contribuables financer l'équilibre d'une ZAC en France, ni une ville perdre autant d'argent dans une ZAC. Or, ce n'est pas moi qui ai négocié avec Renault. Mais les 180 millions d'euros de déficit sont bien là.

Néanmoins, lorsque nous sommes partis de cette situation extrêmement défavorable, certains se sont tout de même amusés à prolonger les choses. Si le PLU de 2011 avait été voté, nous aurions aujourd'hui des droits à construire qui auraient déjà été vendus et le projet serait engagé. Toutefois, les recours ont un coût et, comme l'a dit Monsieur MOUGIN, le temps c'est de l'argent. Nous proposons donc des solutions pour nous en sortir. En effet, avec un constat de départ de 180 millions d'euros à la charge des contribuables de la Ville, on limite les dégâts. C'est notre sens des responsabilités. En revanche, lorsque certains viennent nous entraver dans cette action de redressement de la situation financière, cela s'ajoute aux difficultés. Il y a les bêtises du passé et les bêtises du présent. Or, nous pourrions très bien nous en dispenser.

Les Boulonnais ont voté et le projet existe. De la même façon, les investisseurs doivent être rassurés, car ils en ont marre d'attendre. Bref, si l'ensemble du Conseil municipal était solidaire, cela pourrait peut-être faire avancer les choses. Mais vous votez contre à chaque fois. Nous faisons donc avec ce que nous avons en discutant et en négociant, et nous aurions certainement avancé beaucoup plus vite si nous n'avions pas des bâtons dans les roues en permanence. Nous sommes bientôt en 2015 et l'île Seguin aurait déjà pu être construite à moitié avec le PLU de 2011. Nous avons donc perdu quatre ans car certains sont opposés au PLU de 2011.

M. GABORIT : C'est parce que vous aviez pris des décisions illégales ! (Hors micro)

M. BAGUET : Arrêtez, Monsieur GABORIT. Partez du principe que les 175 000 mètres carrés du PLU de 2004 n'équilibrent pas les 180 millions d'euros. Un président d'association nous a même affirmé le contraire et j'attends toujours sa démonstration, cinq ans après. De plus, il continue de déposer des recours. Je ne sais pas comment il faisait pour amortir 180 millions d'euros avec 175 000 mètres carrés. Cela n'est pas

Séance du 18 décembre 2014

possible. Or, il faut bien sortir de là. C'est pour cela que nous faisons des propositions. Certes, elles ne vous plaisent pas, mais tout sera question d'équilibre entre la hauteur des tours et le nombre de mètres carrés.

A votre avis, pourquoi avons-nous prorogé la CPA de cinq ans et la durée de vie de la SAEM ? C'est parce qu'il y a des recours. S'il n'y en avait pas eu, nous n'en serions pas à négocier sur les garanties d'emprunt. C'est incroyable, ceux qui nous mettent des bâtons dans les roues viennent ensuite nous donner des leçons. Il ne faut pas se moquer du monde ! La solution serait d'arrêter les recours pour lancer le projet tel qu'il a été voté par les Boulonnais. Il faut assumer, Monsieur GABORIT, et tenir un discours responsable. C'est ce que nous essayons de faire en vous proposant des solutions.

Quoi qu'il en soit, nous sortirons le dossier conformément au choix des Boulonnais. Il n'y a pas d'autre solution. Je n'ai d'ailleurs jamais caché que la situation n'était pas idyllique. J'ai même changé d'avis en proposant 110 000 mètres carrés. Cependant, on me l'a ensuite reproché. Pour autant, j'assume complètement le fait de m'être trompé. Nous avons la chance de trouver le Conseil général et les investisseurs suisses. S'agissant des autres, je dois leur assurer que le bon sens l'emportera. Monsieur GABORIT, je vous donne la parole une dernière fois avant de passer au vote.

M. GABORIT : Il faut quand même situer les responsabilités là où elles se trouvent.

M. BAGUET : Je suis complètement d'accord !

M. GABORIT : Peut-être, mais il se trouve, et je le regrette, que j'ai été absent de la majorité municipale pendant de très nombreuses années. Par conséquent, ce que nous avons dit, nous l'avons dit aux différentes majorités. Votre présence ou non, Monsieur BAGUET, n'a pas beaucoup d'importance car lorsque je siégeais à la SAEM, alors que j'étais conseiller municipal de l'opposition, vous y siégiez également au titre du Conseil général. Donc vous n'avez jamais quitté la SAEM et avez toujours connu l'ensemble des chiffres. Or, moi, je les ai connus jusqu'en 2008 et je les redécouvre depuis que je suis de nouveau conseiller municipal. Cependant, vous m'avez mis à la porte de la SAEM depuis que je suis revenu conseiller municipal. Je suis donc en droit de demander les chiffres.

Deuxièmement, je répète ce que j'ai dit avec la métaphore des gens qui mettent les doigts dans la prise électrique. Lorsqu'on est élu responsable, on n'a pas le droit de dire que l'on ne s'est pas trompé, alors que la délibération a été annulée par le tribunal administratif pour cinq griefs différents. De plus, vous vous êtes désisté de votre appel. Cela signifie que vous avez accepté ce jugement. Autrement dit, il est défensivement jugé

que la délibération de 2011 était illégale pour cinq motifs. Or, vous vous obstinez en 2013 à vouloir modifier le PLU de 2011 alors qu'il est annulé de façon rétroactive.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT. On arrête là.

M. GABORIT : Nous vous avons prévenu.

M. BAGUET : Un tribunal se saisit uniquement lorsqu'il est saisi Monsieur GABORIT. Voulez-vous que je montre ce document à l'assemblée ? Ne vous moquez-vous pas du monde Monsieur GABORIT ? Ce document date du 8 décembre 2014. Il est écrit par Maître Pierre-François GABORIT, avocat à la cour, 9 rue Boissy d'Anglas, qui dépose un mémoire en réplique au tribunal administratif. N'est-ce pas vous ? Vous êtes conseiller municipal et avocat, vous poursuivez la Ville et vous osez vous exprimer ici ! Franchement, il vaut mieux arrêter là. Ce document date d'il y a dix jours !

Nous passons au vote. Cela suffit, Monsieur GABORIT. Je vous ai montré le document ! C'est vous qui l'avez signé. Vous êtes donc bien l'avocat des associations sur ce dossier. Et non, vous n'avez pas la parole. Vous l'aurez sur le point d'après. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à la majorité.

Abstention : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)
Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

24. RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE REFACTURATION CONCLUE ENTRE LA VILLE ET GPSO - REFACTURATION DE CHARGES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GPSO ET LA VILLE POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération existait déjà du temps de la CAVDS. Elle consiste à refacturer à la Communauté d'agglomération les locaux qui sont mis à disposition par la Ville. Il n'y a donc pas de modifications significatives entre la délibération antérieure et la nouvelle convention, si ce n'est l'actualisation de la surface du CTM, mise à disposition de la Communauté d'agglomération.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Il ne s'agit pas d'une question relative à cette délibération mais d'un rappel au règlement. Nous avons voté un règlement intérieur qui prohibe toute manifestation d'approbation ou de désapprobation de la part du public et des conseillers municipaux. J'aimerais donc que le règlement soit respecté.

M. BAGUET : Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. MISE À LA RÉFORME DE VÉHICULES MUNICIPAUX EN VUE DE LEUR CESSION OU DE LEUR DESTRUCTION - AUTORISATION

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'autoriser la Ville à mettre à la réforme quatre catégories de véhicule, sachant que chacun d'entre eux possède une valeur résiduelle supérieure à 4 600 euros.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT, vous avez la parole.

M. GABORIT : Merci. J'en profite pour dire un mot que vous ne m'avez pas laissé le temps de dire tout à l'heure. Si vous m'aviez laissé parler, vous sauriez que j'ai écrit à votre avocat pour lui indiquer que je me retirais de ce dossier pour des raisons personnelles. Je ne suis donc pas l'avocat. Par ailleurs, lorsqu'on se retire d'un dossier, on le remet en ordre. Il y avait donc lieu de répliquer, car la réplique était faite par mes clients.

Je leur ai d'ailleurs signifié que je n'interviendrais plus dans ce dossier puisque j'étais désormais élu.

M. BAGUET : Les faits sont les faits et le document date du 8 décembre. C'est donc bien vous qui avez déposé ce recours en tant qu'avocat. Peut-être vous êtes-vous retiré ensuite, mais vous avez tout de même déposé le recours le 8. C'est tout. Vous faites perdre du temps à la Ville et de l'argent aux Boulonnais. Il faut l'assumer. Je n'ai jamais vu un tribunal qui saisissait sans avoir été justement interpellé lui-même. Donc tant que des gens interpellent les tribunaux, ils se prononceront. S'ils n'étaient pas saisis par des gens comme vous, ils n'auraient donc pas à se prononcer et le dossier aurait été réglé. Donc ne refaites pas l'histoire dans l'autre sens.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Comme cela a été rappelé précédemment, la Ville doit contribuer fortement au redressement des finances publiques. Chacun est donc amené à participer. De fait, les 182 associations concernées par la présente délibération ont toutes été contactées par les différents élus et ont accepté une diminution de leur subvention de 5 %, voire plus au regard de leur trésorerie disponible. Par ailleurs, je tiens à signaler que l'association de sauvegarde Boulogne-Parc des Princes a proposé une diminution de sa subvention, qui s'éleva ainsi à 5 000 euros pour l'année 2015. Globalement, 27 associations ont une subvention supérieure à 23 000 euros et 155 pour lesquelles la subvention est inférieure. Le détail figure en annexe de la délibération.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La ville citoyenne* a informé qu'il déposerait un amendement car il s'étonnait de l'absence de subvention à l'association des locataires du Pont de Sèvres. Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* déplore également cette absence de dotation. Il a été répondu que le dossier de cette association était incomplet lors de son instruction par les services financiers, et ce en dépit d'un formulaire précédemment transmis aux responsables, listant de façon précise les pièces requises. Le groupe *La ville citoyenne* a ensuite indiqué qu'un second amendement serait présenté, proposant que les associations boulonnaises à vocation sociale et solidaire bénéficient d'un

Séance du 18 décembre 2014

maintien du niveau de leur subvention à hauteur de ce qu'elles avaient perçu en 2014, voire qu'elles obtiennent le montant de la dotation qu'elles ont sollicité au titre de l'exercice 2015. Abstention des groupes *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* et *La ville citoyenne*. Adopté à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* demande une précision sur la subvention de 11 000 euros de l'association *Reprends ton souffle*. Il lui est répondu que cette subvention a notamment pour objectif de couvrir les frais de mise à disposition de personnels. Les deux groupes ont par ailleurs fait état de la non-subvention à l'association de *l'Amicale des locataires*. Le groupe *La ville citoyenne* a effectivement indiqué qu'il déposerait un amendement pour lui attribuer une subvention de 2 190 euros. Concernant le second amendement, il est demandé de rétablir les subventions de l'année 2014 pour les associations du secteur action sociale et solidaire, enfance et jeunesse, famille, handicap, logement et santé, avec plafonnement au montant demandé par les associations. Enfin, le groupe *La ville citoyenne* a également regretté l'absence d'une commission des Finances élargie à l'ensemble des conseillers municipaux pour étudier chaque subvention. Il estime que la baisse générale des subventions, qu'il a lui-même chiffrée autour de 15 %, est trop importante. Il a été répondu que l'échange lors de la réunion du 5 décembre entre les différents groupes a été constructif et plus profond que lors des commissions des Finances élargies qui s'étaient tenues les années antérieures. Il a également été répondu qu'il fallait comparer de BP à BP et non de BP à CA pour avoir une vision à la même date et que la diminution n'est pas de 15 %, mais d'environ 5 % au global, des économies supplémentaires ayant été déterminées en accord avec les associations aux trésoreries abondantes. Enfin, il a bien été précisé qu'un effort a été demandé à chaque association au titre de la contribution au redressement des finances publiques, qui touche directement le budget des collectivités locales et que cette diminution n'entraîne aucune suppression d'emplois. Avis favorable de la commission, les groupes *La ville citoyenne* et *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT, puis Madame CARDETAS et Monsieur GUIBERT.

M. GABORIT : Il s'agit simplement de soutenir l'amendement n°1 que nous avons déposé verbalement en commission des Finances puis envoyé par écrit, comme la règle le veut. Concernant *l'Amicale des locataires du Pont de Sèvres*, je pense qu'il s'agit d'une erreur puisque je me suis procuré le dossier de demande de subvention de cette association. Je l'ai d'ailleurs remis tout à l'heure à Monsieur SEBBAG. Ce

dossier me paraît complet, car il comporte bien l'ensemble des comptes de résultats et les projets. Or, l'association a reçu un courrier de la mairie lui demandant de déposer une lettre de motivation qui ne figurait pas dans le dossier. J'ai ici cette lettre de motivation qui date du 24 juin 2014, ainsi qu'une attestation de Jean-Claude RELAVE – que l'on ne peut pas suspecter de dire des choses inexactes – dans laquelle il dit : «Je soussigné Jean-Claude RELAVE, secrétaire de *l'Amicale*, atteste avoir reçu cet été des services de la mairie de Boulogne-Billancourt une demande de complément du dossier de subvention 2015 déposé par *l'Amicale*, à savoir une lettre de motivation. J'atteste avoir fait cette lettre de motivation, l'avoir donné à signer à la présidente Madame Chantal ORY et l'avoir envoyée aux services compétents de la mairie par la poste.» Il indique également que cette attestation peut être présentée en justice, sous la forme classique des attestations.

Pour ceux qui connaissent Jean-Claude RELAVE, on ne peut pas soupçonner un seul instant qu'il n'ait pas fait ce qu'il dit avoir fait. Par conséquent, il me semble que le dossier était complet. De fait, nous demandons simplement de rétablir la subvention à cette association exactement au même niveau que celle de *l'Amicale des Squares de l'Avre et des Molineaux*, car elles font toutes les deux un travail important et intéressant.

Je sais très bien, Monsieur BAGUET, que vous avez parfois quelques difficultés de langage avec Madame ORY, qui n'a pas la langue dans sa poche. Mais cela n'est pas l'objet, car cette association d'intérêt général existe depuis plus de 20 ans. Vous étiez d'ailleurs à l'anniversaire des 20 ans de cette amicale. Je pense donc qu'il serait de bonne politique et de bonne justice de rétablir cette subvention qui ne coûte que 2 190 euros car je pense que ce dossier a rencontré une erreur d'acheminement. Je souhaiterais par conséquent que le Conseil municipal accepte d'y faire droit car l'association vit avec des ressources extrêmement modestes et qu'elle a réellement besoin de cette subvention pour continuer à vivre.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues. J'interviens en soutien de l'amendement n°2. Comme vous l'avez rappelé, le gouvernement a entrepris un programme sans précédent de réduction de la dépense publique sur trois ans. Il impacte entre autres la santé et les collectivités territoriales et nous mesurons ce qu'il représente à l'échelon de notre ville. Toutefois, en ces périodes particulièrement difficiles pour de nombreuses familles, nous pensons qu'il est possible de moduler et d'apporter davantage de discernement dans la façon dont les subventions aux associations sont réduites. C'est pour cette raison que nous avons émis cet amendement et que les associations qui œuvrent auprès des familles les plus démunies souhaitent maintenir le montant de leurs subventions, soit au

niveau auquel il était en 2014, soit à ce qu'elles ont demandé pour 2015 (si le montant demandé était inférieur à celui obtenu en 2014). Ce serait également un geste important de l'ensemble de la Municipalité en faveur de ces associations et des personnes qu'elles soutiennent. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Madame CARDETAS.

Mme CARDETAS : Merci Monsieur le Maire. Comme je l'ai dit en commission, l'association de *l'Amicale des locataires du Pont de Sèvres* est située sur le quartier depuis 22 ans, elle effectue un travail admirable et est le relais entre les riverains et la Ville. Je pense qu'il s'agit d'un oubli et qu'il y a eu une erreur de courrier puisque le dossier a bien été déposé. Par conséquent, nous vous demandons d'être clément et de redonner cette attribution. Merci.

M. BAGUET : Concernant l'amendement n°1, nous connaissons bien Monsieur RELAVE. Il me remettait même mes carnets de notes lorsque j'étais petit. C'est dire que je le connais bien. Je m'entretiendrai d'ailleurs avec lui au sujet de l'association. Je ne suis pas favorable à cet amendement pour l'instant, car si nous ouvrons la porte à une dérogation, nous aurons ensuite de nombreuses demandes. Je mettrai donc aux voix cet amendement en demandant à la majorité de voter contre.

S'agissant du deuxième amendement, Monsieur GUIBERT, vous parlez des mesures sans précédent du gouvernement. Concrètement, vous demandez aux Boulonnais d'apaiser les choses, alors que le gouvernement matraque le contribuable sur le territoire, qu'il matraque nos villes et qu'il nous met en situation difficile. Je pense que nous n'avons pas de leçon de solidarité à recevoir à Boulogne-Billancourt. Nous l'avons d'ailleurs prouvé tout à l'heure dans les tarifs, ainsi que dans un certain nombre d'accompagnements.

Nous sommes en effet une ville particulièrement généreuse et je m'en félicite. D'ailleurs, les habitants le rendent bien à la commune, à l'image des 700 bénévoles présents sur le semi-marathon et des 600 bénévoles engagés pour la Banque alimentaire. Boulogne-Billancourt reste d'ailleurs la première ville d'Ile-de-France en matière de collecte par habitant. Nous avons beaucoup de chance d'avoir de nombreux Boulonnais qui s'impliquent dans la vie de la cité et nous le devons justement à l'esprit de solidarité qui nous caractérise. Aussi, si nous commençons à revenir sur des pans entiers d'associations, nous ne pourrions pas avoir une politique globale et cohérente. La majorité a en effet décidé d'appliquer une baisse de 5 % pour les services et de 5 % pour les associations, tout en augmentant les tarifs de 6 %. C'est la seule façon de ne pas augmenter les impôts en 2015. Cet effort doit être partagé par tous et chacun doit prendre conscience qu'il s'agit d'une situation de crise. De fait, il faut raisonner différemment, réétudier

la situation en essayant de trouver des solutions mais chacun doit faire des efforts : les agents municipaux, les associations et les contribuables.

Il faut également mutualiser. D'ailleurs, les communes de Ville d'Avray, de Chaville et de Sèvres vont mutualiser leurs trois équipements culturels. Il y aura ainsi un seul directeur pour les trois et des complémentarités de programmation. Certes, cela réduira le nombre des spectacles dans les trois villes, et les spectateurs se déplaceront à Ville d'Avray, à Chaville et à Sèvres. Nous devons tous faire preuve d'imagination. Je fais confiance au bon sens et au sens des responsabilités.

Je salue d'ailleurs les associations, car je sais que les élus les ont toutes rencontrées à ma demande et que le message est très bien passé. Je n'ai eu aucun retour de président d'association relatif à la diminution de 5 %, car tous ont très bien compris la situation et sont solidaires de la décision de la Municipalité. De fait, je demande également que l'amendement n°2 soit rejeté. Enfin, je précise que je ne participerai pas au vote concernant l'association *Le Corbusier* car j'en suis secrétaire. Il en est d'ailleurs de même pour tous les élus qui interviennent dans les associations.

Je mets donc d'abord au vote l'amendement n°1 concernant l'association de *l'Amicale des locataires du Pont de Sèvres* et je m'engage à recevoir très rapidement Monsieur RELAVE pour discuter avec lui, sachant que certaines situations ne sont pas totalement définitives. Certains présidents nous ont d'ailleurs dit qu'ils étaient prêts à faire un effort supplémentaire si besoin était. Je rappelle même que le *Centre d'animation de Boulogne* (le CAB) nous avait écrit il y a quelques années pour rendre une partie de la subvention, car il n'en n'avait pas eu besoin. J'avais trouvé ce comportement particulièrement responsable. Bref, les associations ne sont pas non plus obligées de thésauriser. De la même façon, nous sommes là lorsqu'elles en ont besoin et nous l'avons prouvé. Lorsque le CIDFF était en difficulté il y a deux ans, nous lui avons accordé une subvention exceptionnelle de 60 000 euros. Depuis, nous avons mis en place un groupe de travail et nous essayons de trouver des solutions pérennes. Je mets aux voix.

Vote de l'amendement n°1

Vote pour du groupe *La ville citoyenne* et du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*.

L'amendement est donc rejeté.

Vote de l'amendement n°2

Vote pour du groupe *La ville citoyenne* et abstention du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*.

L'amendement est donc rejeté.

21h53 : présidence Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN : Je mets donc aux voix la délibération, les amendements ayant été rejetés.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)
NPPAV : 5 (Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Jonathan PAPIILLON, Monsieur Raphaël LABRUNYE, Monsieur Nicolas MARGUERAT)

21h54 : présidence Monsieur BAGUET.

27. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE ET CERTAINES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit de renouveler les conventions à passer avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000 euros. Ces nouvelles conventions ont une durée de deux ans. Cela permettra d'avoir un dialogue beaucoup plus régulier avec elles.

S'agissant des associations bénéficiant de locaux, la convention de mise à disposition est annexée à la délibération. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour préciser qu'un travail très important de mise à jour des locaux associatifs et de leur utilisation a été entrepris sous l'égide de Madame GODIN, comme cela avait été évoqué en réunion du groupe de travail.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable, le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vient justement illustrer les propos précédents de Monsieur le Maire puisqu'au regard de la difficulté financière rencontrée par la Maison du droit, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 000 euros. Sachez par ailleurs qu'un travail spécifique est entrepris avec cette association afin d'établir son budget 2015 et remédier ainsi aux difficultés qu'elle rencontre actuellement.

D'autre part, je vous propose également de voter une subvention exceptionnelle pour l'action de la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et des anciens combattants pour 4 000 euros.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Les groupes *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* et *La ville citoyenne* s'interrogent sur la nature des problèmes financiers que rencontrerait la Maison du droit. Ils demandent également quels seront les efforts de gestion que devra effectuer cette structure à l'avenir. Abstentions de ces deux groupes. Adopté à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* demande si la situation de la Maison du droit en 2014, justifiant cette subvention, est exceptionnelle ou récurrente. Il lui est répondu que les recettes ne sont constituées que par des subventions municipales, alors que les charges de personnels, ainsi que celles relatives aux prestations des avocats ont été plus importantes que prévues en 2014. Il est indiqué qu'un audit sera réalisé et que des mesures seront prises en 2015, afin que cette situation ne se renouvelle pas. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame CARDETAS.

Mme CARDETAS : Nous avons demandé en commission ce que signifiait « des efforts de gestion demandés ».

M. BAGUET : Un groupe de travail a été constitué avec le président, les élus, les différentes associations et le directeur. Demander des efforts de gestion signifie qu'il faut réduire les

dépenses. En effet, lorsque les subventions ne couvrent pas les dépenses, il faut diminuer les dépenses. Le président est d'ailleurs tout à fait conscient de la situation. Il est par exemple possible de diminuer les services, de limiter le territoire, d'aller chercher des subventions extérieures ou encore d'optimiser les locaux. Sachez que ni le ministère de la Justice, ni le ministère de l'Intérieur ne payent de loyers à la Ville pour le tribunal d'instance et pour le commissariat. J'ai d'ailleurs rédigé une lettre dans ce sens. Il semblerait en effet que nous soyons victimes d'un fait politique, puisque personne ne veut financer le commissariat, alors que les choses étaient déjà bien engagées. J'ai donc demandé que l'État paye un loyer. Ce n'est pas parce que le gouvernement prend des mesures que nous devons augmenter les impôts dans la Ville. Ce n'est pas non plus parce qu'il souhaite faire des économies qu'il ne doit pas payer de loyer. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. BÂTIMENTS COMMUNAUX - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHÉS CORRESPONDANTS

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une délibération classique d'autorisant le Maire à signer les six marchés dont vous avez le détail dans la délibération. Cela permettra ainsi de continuer à maintenir, à entretenir et à réparer les 260 bâtiments municipaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à la majorité, le groupe *La ville citoyenne* ayant voté contre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* demande que les attributaires des marchés soient précisés. Il lui est répondu qu'une confirmation sera demandée aux services. Dans les faits, cette délibération a été prise conformément au code général des collectivités territoriales, qui permet de lancer le marché, les attributaires n'étant pas encore connus. Avis favorable, le groupe *La ville citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole ? M. GABORIT.

M. GABORIT : Je pense qu'il existe un problème juridique dont il faut se prémunir car il ne s'agit pas simplement d'autoriser le Maire à signer un marché, dont l'attributaire sera ensuite

désigné. Il s'agit de pouvoir renouveler des marchés à bons de commande dans différents domaines dont les bénéficiaires ne sont pas indiqués. Cela pose un véritable problème juridique car, s'il y a des recours de la part d'autres sociétés qui estiment qu'il devrait de nouveau y avoir une mise en concurrence et non pas une reconduction automatique, il faut se prémunir contre ces recours en écrivant : « les entreprises dont... ». Dans ce cas, le Maire est autorisé à signer dans la limite de ce qui est prévu ici. Aussi, comme je pense que vous courez un risque inutile, nous nous sommes abstenus sur cette délibération. Il s'agit donc d'un problème de précaution et non d'un problème de fond.

M. BAGUET : Je vais vous donner la réponse. Madame LEGRAND me dit que l'article L2122-21-1 du CGCT prévoit bien que : « lorsqu'il n'est pas fait application du 4^e alinéa de l'article L2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. Aussi, la délibération peut être prise avant même que les marchés soient lancés, donc avant la désignation des titulaires. » Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - MARCHÉ RELATIF À LA RÉHABILITATION D'UN ANCIEN PAVILLON DE GARDIEN ET ÉTUDES D'INSERTION PAYSAGÈRE DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES AU PARC EDMOND DE ROTHSCHILD - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LEDIT PROTOCOLE

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

En 2007, la Ville a passé un marché de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation de l'ancien pavillon de gardien, comportant des études de requalification et d'insertion paysagère des activités équestres dans le parc de Boulogne - Edmond de Rothschild. Préalablement à ce marché, la Ville aurait dû élaborer un schéma directeur, ce qu'elle n'a pas fait et ce qui n'a pas échappé à la commission départementale des Sites classés, qui lui a demandé de le lui fournir.

Il faut savoir qu'à cette même période, le prestataire avait déjà réalisé un avant-projet sommaire. Il lui a donc été demandé de cesser sa prestation, dans l'attente de ce schéma directeur. On lui a ensuite demandé de reprendre ses études en juillet 2012, sur la base d'un programme modifié, et de déposer un permis de construire. Puis, en novembre 2012, le groupement a remis à la Ville un nouvel avant-projet sommaire. Or, comme

l'inspectrice des sites a refusé ce permis de construire, l'opération a été suspendue.

Aussi, comme vous l'aurez compris, nous n'avons désormais plus convenance à poursuivre ce programme. En conséquence, il y a lieu de résilier le marché en question. De fait, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer un protocole transactionnel pour solder le marché et régler la maîtrise d'œuvre des prestations déjà réalisées. Le montant de cet accord est arrêté à la somme de 34 006,64 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir quel a été le coût global de ces études non utilisées. Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite quant à lui savoir ce qu'il sera fait de ce pavillon. Le coût global s'élève à 52 273 euros. Des projets sont étudiés dans le cadre du schéma directeur.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Effectivement, il ne s'agit pas d'un dossier glorieux. Je rappelle que ce projet avait été lancé le 6 octobre 2007, soit quelques semaines avant les élections municipales de mars 2008. Puis le projet a échoué. Nous avons ensuite souhaité le retravailler dans le cadre du schéma directeur pour y installer la ferme du Piqueur, située dans le parc de Saint-Cloud et la LPO. Là encore, le projet n'a pu se faire. Nous avons ensuite demandé d'y mettre des moutons pour tondre la pelouse, ce que Madame l'inspectrice a refusé. Bref, nous nous retrouvons un peu coincés et il faut bien indemniser les architectes.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 23 ANS

M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur

Comme chaque année, la Ville propose d'aider les jeunes boulonnais dans le cadre des Bourses de l'initiative, qui présentent des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif.

Depuis leur création, plus de 270 projets ont pu être élaborés grâce à l'aide de la Ville. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver l'attribution de cette aide financière pour l'année 2014, qui représente une dépense totale de 9 800 euros.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, capporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Chers collègues, je souhaitais rendre un hommage au Docteur Georges DUHAMEL. Je souhaiterais également associer à cet hommage une pensée à la mémoire de Fleur MESLIN, jeune éducatrice d'équitation à la Ville qui est malheureusement décédée d'un AVC le 12 décembre dernier à l'âge de 38 ans.

Je vous propose donc une pensée pour le Docteur Georges DUHAMEL dont certains d'entre nous ont siégé avec lui sur ces bancs. Né dans le Val de Loire, il était venu s'installer comme médecin de ville à Boulogne-Billancourt spécialisé en gériatrie. Il s'est également occupé du centre des Abondances de 1970 à 1992, qui s'appelait encore à l'époque « l'asile de vieillards ». Il a aussi fait énormément en tant que premier adjoint de la Ville. C'est d'ailleurs lui qui a mis en place les foyers seniors à Boulogne-Billancourt, notamment le foyer Soleil du Pont de Sèvres. Il a également déployé de nombreuses mesures d'accompagnement ainsi que la livraison des repas à domicile. Il fut par ailleurs premier Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine. C'est lui qui a mis en place les systèmes de téléalarme Biotel. Il était toujours en avance sur son temps et sur les technologies. Je rappelle qu'il n'y avait seulement qu'un million de personnes de plus de 60 ans en France en 1968. Or, il s'intéressait déjà aux seniors à cette époque et avait anticipé l'allongement de la durée de vie. D'ailleurs, si aujourd'hui nos

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

séniors se sentent bien à Boulogne-Billancourt, c'est en grande partie à lui que nous devons ce bonheur quotidien. Ces derniers ont même été très affectés par son décès. Je vous propose donc une minute de silence en mémoire du docteur Georges DUHAMEL et de Fleur MESLIN.

22h08 : minute de silence.

M. BAGUET : Je vous remercie. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Mlle Fatima CARDETAS

« Monsieur le Maire,

Les résidents du Trident ont appelé notre attention sur les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent en raison du chantier qui est conduit à proximité de leur immeuble :

- Ils subissent des nuisances occasionnées par la rénovation des tours et du fait de ses horaires ; en effet les travaux commencent à 6h30, y compris les samedis et jours fériés et les lumières des bureaux restent allumées toute la nuit ;
- Ils connaissent des problèmes d'hygiène et de propreté, les poubelles municipales ne sont pas vidées, une décharge sauvage permanente est installée rue du Vieux-Pont-de-Sèvres et ils se plaignent à juste titre des nombreux problèmes de sécurité.

Malgré plusieurs courriers qui vous ont été adressés ainsi qu'à vos adjoints, et ainsi qu'un rendez-vous avec le maire-adjoint du quartier en octobre 2014, les riverains du Trident nous informent qu'à ce jour aucune solution n'a été apportée à ces problèmes quotidiens qui nuisent à leur qualité de vie.

Monsieur le Maire nous vous demandons d'appliquer dans les meilleurs délais l'arrêté concernant les horaires des chantiers, ainsi que la réglementation concernant la propreté et de veiller en liaison avec la Police Nationale à la sécurité de ce quartier de notre ville. »

Je vous remercie.

Réponse de Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, à la question orale de Mlle Fatima CARDETAS

« Chère Collègue,

Nous connaissons parfaitement bien cette situation car, tant les élus que les services de la Ville et de la SAEM échangent très fréquemment avec les riverains. Le Maire a d'ailleurs reçu récemment la nouvelle association des résidents du Trident, *l'Association du Cadre de Vie du Pont de Sèvres*.

Par ailleurs, chaque trimestre, tous les acteurs locaux se réunissent (SAEM, ASL, Paris Habitat, GPSO, Ville) pour traiter des questions de vie quotidiennes comme les nuisances, la propreté... C'est la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), prévue dans le dispositif ANRU.

Enfin, les équipes de la SAEM font un point hebdomadaire – et autant que de besoin – avec les équipes de BNPPI en charge du chantier.

Ceci étant dit, il faut bien admettre une situation que nous pouvons qualifier de « temporairement délicate ». Le Trident est en effet situé au cœur de l'une des plus importantes opérations de rénovation urbaine du Grand Paris qui peut se décomposer ainsi :

- La rénovation du quartier du Pont de Sèvres engagée depuis 2008 ;
- La rénovation des tours Citylights, qui seront livrées en octobre prochain. Tout ceci à deux pas des chantiers de l'île Seguin et du Trapèze dont la partie Ouest est en phase d'achèvement, tous les permis ayant été délivrés.

Je voudrais vous citer quelques chiffres qui illustrent cette opération d'envergure qu'est la rénovation des tours Citylights :

- 4 500 salariés fréquenteront quotidiennement ces tours, dès la fin de l'année prochaine, soit au sein de General Electric soit au sein de So Local Group puisque ces tours sont d'ores et déjà louées ;
- La surface totale : 82 000 m² de surface utile,
- C'est la deuxième plus grande opération de rénovation de bureaux en cours en Île-de-France, après celle de la Maison de la Radio.

Il aura fallu de nombreuses heures de discussions aussi difficiles que complexes avec l'ancien propriétaire General Electric pour aboutir à cette rénovation et à sa réouverture grâce à BNP Paribas Immobilier.

Chacun y a mis du sien et nous sommes parvenus à un accord équilibré puisque le Maire a notamment obtenu, lors de la délivrance du permis de construire, l'engagement de General Electric de s'y installer pour la moitié.

Nous avons également obtenu une crèche, un jardin public de 6 000 mètres carrés et les abords seront réaménagés : le parvis côté Pont de Sèvres est élargi et rendu plus agréable, l'accès à la bouche de métro est rénovée.

Séance du 18 décembre 2014

Par ailleurs, malgré les nuisances inhérentes à un tel chantier, les riverains ont été associés tout au long du processus. Cette opération accompagne l'action de la ville de Boulogne-Billancourt sur le quartier du Pont-de-Sèvres.

La ville de Boulogne-Billancourt a en effet lancé, dans le cadre d'une convention ANRU signée en 2008, une grande opération de rénovation du quartier du Pont de Sèvres.

Le but de cette opération est d'ouvrir le quartier sur le reste de Boulogne-Billancourt, de favoriser les liens avec le nouveau quartier du Trapèze, d'offrir aux habitants un environnement de qualité, de redynamiser l'offre commerciale. Le bailleur social, Paris Habitat-OPH vient de lancer la réhabilitation de 800 logements sociaux.

Depuis 2009, plusieurs projets ont déjà été menés à bien :

- des espaces publics :
- la passerelle Constant-Lemaître, livrée en juillet 2011. Coût : 4 075 613 €.
- la Montée, livrée en octobre 2012, espace public d'environ 1 000 m² reliant le Forum Haut et l'avenue du Général Leclerc. Coût : 7 600 000 €.
- le mail des Provinces, livré à l'été 2012, espace public de 5 200 m² et comprenant 400 m² de locaux associatifs. Coût : 8 423 000 €.
- le passage des Renault, livré à l'été 2012. Coût : 4 069 000 €.
- des équipements publics :
- la crèche de la Girafe, livrée en mars 2012. 60 berceaux en crèche et 20 berceaux en SMA. Coût : 7 215 995 €.
- l'Espace Forum, livré en septembre 2013. Équipement d'environ 1 500 m², avec une annexe (salle sous la passerelle Constant-Lemaître, 214 m²). Coût : 9 191 000 €.

Conformément à la réglementation municipale en vigueur sur le bruit du 25 février 2000, les horaires d'ouverture des chantiers de la ZAC sont de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés de la semaine. De ce fait, les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés. Ils font l'objet d'une autorisation exceptionnelle les soirées en semaine et les samedis en journée, en cas d'intervention urgente.

Les entreprises se sont pourtant engagées à démarrer les travaux à 7h30 et à diminuer les nuisances sonores à la fin du 1^{er} trimestre 2015 pour ce qui concerne les Tours et le jardin du forum haut. Les responsables confirment n'avoir jamais travaillé les jours fériés.

Quant à l'éclairage des tours, cela répond tout simplement à une obligation légale, compte-tenu de l'importance de la zone chantier et de la hauteur des tours.

Par ailleurs, je vous précise que les cheminements des hélicoptères (l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux est à quelques kilomètres à peine) sont fixés à la verticale des autoroutes, du périphérique, de la Route Nationale 118 et du couloir de la Seine.

Enfin, sur la question de la propreté, rendue effectivement encore plus difficile dans un environnement de chantier, nous avons donné de nouvelles consignes de vigilance à nos équipes. Je rappelle au passage que la propreté est l'affaire de tous et que, dans bien des cas, si certains faisaient preuve d'un peu plus de civisme, la qualité de l'espace public en serait améliorée. »

M. BAGUET : Merci Madame GODIN. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2015 pour vous et tous les vôtres. Merci bien.

La séance est levée à 22h15.